



GUIDE

DÉPARTEMENTAL DE

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024

ÉDITION
RÉGION SUD
CORSE



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

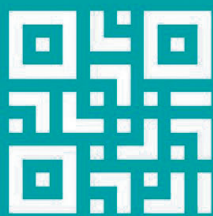
OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Le bon réflexe
contre les
cambriolages

Partez sereinement en vacances et bénéficiez

de la surveillance de votre domicile

en vous inscrivant **en ligne sur service-public.fr**



Scannez le QR code pour
vous inscrire en ligne



4 LES MISSIONS ET LE RÔLE DE LA **POLICE MUNICIPALE**

6 LES COMPÉTENCES ET LE RÔLE DES **ASVP**

8 LES MISSIONS ET LE RÔLE DE LA **POLICE NATIONALE**

10 LES MISSIONS ET LE RÔLE DE LA **GENDARMERIE**

12 LES MISSIONS ET LE RÔLE DE LA **DOUANE FRANÇAISE**

15 LE RÉPERTOIRE DE LA **SÉCURITÉ PUBLIQUE**



© Cogal18128 - DepositPhotos

ÉDITORIAL

L'année 2023 s'est révélée être, comme les précédentes, très difficile et périlleuse pour nous, agents des forces de l'ordre. Nombreux sont ceux qui parmi nous ont été agressés et blessés, plus ou moins sérieusement.

Nous, policiers et gendarmes de terrain, avons constaté, depuis plusieurs années maintenant, une dégradation incessante et significative de nos conditions de travail. À cela, nous devons ajouter un manque total et visible de considération et de soutien émanant de nos hiérarchies, ainsi que de la haine à notre encontre provenant de certains partis politiques et de magistrats, bien souvent aveuglés par leur idéologie.

Le SNSP, à travers ses dirigeants et délégués, œuvre au quotidien pour faire évoluer les statuts et les moyens de défense et de protection pour l'ensemble des hommes et femmes qui mettent leur intégrité physique, voire leur vie, au service de nos concitoyens.

L'année 2024 risque d'être encore très compliquée pour nous (attaques terroristes, mouvements sociaux, Jeux Olympiques), et nous allons être incessamment mis à contribution, au détriment de nos vies familiales !

Différentes actions vont être menées afin de faire entendre nos revendications, et nous allons devoir nous unir pour agir, l'union fait la force. Le gouvernement va avoir besoin de nous pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques, mais il va falloir qu'il comprenne qu'il devra se passer de nous si nous n'obtenons pas d'avancées sociales significatives ! Nos dirigeants ne doivent pas seulement nous entendre, mais nous écouter.

Si nous prenons l'exemple des policiers municipaux, est-il normal qu'un agent parte à la retraite à 64 ans avec une pension de retraite inférieure au seuil de pauvreté ? La supercherie a assez duré, mes cher(e)s collègues, l'année 2024 est celle du changement, celle où nous, agents des forces de l'ordre, allons dire stop au mépris grandissant de nos politiques depuis des années.

Surtout, n'oubliez pas que, contrairement à ce que vous répète votre hiérarchie, la santé physique et mentale et la vie familiale doivent passer en priorité, bien devant la vie professionnelle qui devient malheureusement, pour bon nombre d'entre-nous, uniquement alimentaire.

Stéphane POUPEAU
Président du SNSP



GUIDE DÉPARTEMENTAL DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Guide officiel du **SYNDICAT NATIONAL DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
BP 13 - 37310 TAUXIGNY-SAINT-BAULD • www.sns-pm.fr

Éditeur & régie publicitaire exclusive : **RGB COM SAS** (SIRET 84497478200014)
1 avenue Docteur Roux - 06200 NICE • ☎ 04 93 96 70 20 - contact@rgbcom.fr

Directeur de la publication : Christophe Gouzy.

Imprimeur : Exaprint SAS - 34130 MAUGUIO.

Maquette & mise en page : Service Infographie RGB Com

Photo couverture :
Adobe Stock (Laitz Eyetronic - Patrick J)
Pixabay (Jackmac34)

LES MISSIONS ET LE RÔLE DE LA POLICE MUNICIPALE

La police municipale est investie de plusieurs missions de police administrative et de police judiciaire, en complément des missions réalisées par la police nationale et la gendarmerie.

LES MISSIONS DE POLICE ADMINISTRATIVE

La police municipale effectue au quotidien plusieurs missions de police administrative. Ces missions sont directement liées à la prévention, à la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Ces interventions sur la voie et les lieux publics sont celles d'une police de proximité.

Les policiers municipaux ont pour mission de contrôler et de rédiger des arrêtés municipaux liés à la circulation routière dans la commune, au stationnement et aux rassemblements publics. Ils doivent aussi définir certaines formalités administratives.

La police municipale a d'ailleurs le droit et le pouvoir de réprimer les atteintes à la tranquillité publique. Elle intervient lors de bagarres dans les rues, d'attroupements, de troubles du voisinage de rassemblements nocturnes et d'autres actes qui nuisent à la tranquillité publique.

La police municipale assure le maintien du bon ordre public lors d'événements qui attirent du monde. Il peut s'agir de foires, de marchés, de cérémonies publiques, d'événements culturels, de jeux, de rassemblements devant un lieu de culte, un café ou un lieu public. Les policiers font en sorte de maintenir le calme pour éviter les débordements.

La police municipale a également pour mission de s'assurer de l'hygiène des produits alimentaires vendus sur les marchés et exposés à la vue.

La police municipale a le droit et le devoir d'agir lorsque certaines situations critiques l'exigent. Pour éviter une catastrophe prévisible, elle doit prendre des précautions et prévenir les autorités et les secours compétents (pompiers, ambulances, médecin...). Il peut s'agir d'accidents, de pollutions massives, d'incendies, d'inondations, d'éboulements, d'avalanches, ou encore de l'apparition de maladies contagieuses, comme la dernière pandémie de Covid-19.

Pour assurer la sécurité publique, la police municipale peut être amenée à prendre en charge de manière temporaire des personnes atteintes de troubles psychiques. Pour éviter que des personnes en détresse psychologique ne se blessent, agressent d'autres personnes ou dégradent des biens.

Les agents de la police municipale doivent également éviter que des animaux errants déambulent dans la commune. S'ils en trouvent, ils doivent les récupérer et les apporter à un service compétent (fourrière, refuge...).

La police municipale a aussi sous sa responsabilité la gestion de la fermeture annuelle de certains commerces essentiels comme les boulangeries. L'objectif est de faire en sorte que tous les commerces essentiels

ne ferment pas tous en même temps, que la nourriture et les services de base soient toujours disponibles.

Certains policiers interviennent aussi au sein d'une équipe Action marginalité insertion (AMI) qui compte également des travailleurs sociaux. Ces groupes se rendent auprès des sans-abri pour les aider à se réinsérer socialement.

La police municipale peut aussi assurer la sécurité aux entrées et aux sorties d'écoles ou venir en aide aux personnes âgées.

En cas de catastrophes majeures, la police municipale peut être réquisitionnée par les autres forces d'État pour leur prêter assistance et ainsi décharger l'activité de la police nationale et/ou de la gendarmerie nationale.



La police municipale veille à ce que les rues de la commune soient bien entretenues et que les différents axes de passage soit sécurisés et dégagés. Elle fait donc le tour des axes routiers et des places publiques pour vérifier que le nettoyage ait bien été fait, que l'enlèvement des déchets ait été effectué, et que l'éclairage public fonctionne correctement. Elle peut également être appelée en cas de démolition ou de réparation de monuments funéraires. La police municipale rappelle aussi aux habitants qu'il est interdit d'exposer des objets aux fenêtres qui pourraient blesser un passant en tombant (jardinières, etc.), ou gêner le passage sur la chaussée. De la même manière, elle réprimande les habitants qui jettent des objets dans la rue.

LES MISSIONS DE POLICE JUDICIAIRE

Les policiers municipaux sont également des Agents de police judiciaire adjoints (APJA). Ils ont ainsi pour mission de seconder les officiers de police judiciaire. Si la police municipale est témoin de crimes, de délits ou de contraventions, elle a pour obligation de transmettre les informations qu'elle détient au maire, aux officiers de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale.

Ils doivent rédiger des rapports et des procès-verbaux avant de les transmettre à chacune de ces autorités. L'objectif est de retrouver l'auteur du délit. Lorsqu'ils constatent une infraction, les agents de la police municipale doivent recueillir le maximum d'informations ainsi que les éventuelles remarques du contrevenant.

La police municipale peut ainsi constater par procès-verbal les contraventions au Code de la route, mais aussi les délits, comme les voies de fait et les menaces de violence au sein des parties communes d'un immeuble collectif.

La police municipale a ainsi pour mission de verbaliser différentes catégories d'infractions :

- Les infractions aux arrêtés de police du maire ;
- Les infractions au Code de l'environnement qui regroupe la protection de la faune et de la flore, la pêche, la chasse, ou encore la publicité dans des lieux inappropriés ;
- Les infractions à la police de conservation du domaine routier. Il peut s'agir de panneaux abîmés, ou encore de voiries endommagées ;
- Les infractions liées aux nuisances sonores causées par des véhicules (voitures, scooter...), des postes TV/radio, ou encore des bruits de voisinage ;
- Les infractions routières liées à la circulation ou aux stationnements gênants ;
- Les infractions relatives à la législation sur les chiens dangereux qui concernent les personnes qui n'ont pas déclaré leur animal en mairie, ou qui ne respecteraient pas les obligations fixées par le code rural.

Pour remplir leurs missions de police judiciaire, les policiers municipaux ont plusieurs moyens à leur disposition :

- Le relevé d'identité ;
- Le contrôle d'alcoolémie ;
- La rétention du permis de conduire ;
- L'immobilisation et la mise en fourrière de véhicules ;
- La consultation des fichiers, des immatriculations et des permis de conduire ;
- L'accès aux parties communes des immeubles qui servent d'habitation ;
- Le recours aux palpations de sécurité dans le cadre des missions confiées par le maire ;



© Fred - Adobe Stock



© Skampixelle - Adobe Stock

- L'inspection visuelle ou la fouille des sacs et des bagages dans certains cas précis comme l'accès à des manifestations ou les rassemblements de plus de cinq cents personnes ;
- Les notes inscrites dans un carnet de déclaration qui permet de recueillir les remarques éventuelles des personnes verbalisées.

DES MISSIONS QUI ÉVOLUENT

Les missions des policiers municipaux sont appelées à s'adapter aux évolutions sociétales. Ainsi, la police municipale mène notamment différentes actions de sensibilisation et de prévention en milieu scolaire.

Quelques exemples :

- À Carcassonne ou encore à Héringue, formation des agents à la lutte contre le harcèlement scolaire ;
- Dans de nombreuses communes de Martinique (Bellefontaine, Le François ou encore Saint-Esprit), mise en place et pilotage du dispositif « permis internet », programme national de prévention pour un bon usage d'internet ;
- À Toulon, sensibilisation des élèves aux risques qu'ils pourraient rencontrer dans la vie quotidienne, avec des interventions adaptées à l'âge des élèves ;
- À Mougins, mise en place et pilotage du dispositif « copains bienveillants » pour lutter contre le harcèlement scolaire, en l'adaptant à chaque tranche d'âge ;
- En Guadeloupe, au Lamentin, implication des jeunes écoliers de la ville dans la réalisation et la conception d'un vidéoclip sur le thème de la sécurité routière, initiative faisant suite à des comportements à risques des jeunes passagers observés dans le bus. ■

LES COMPÉTENCES ET LE RÔLE DES

AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

Le quotidien professionnel, assuré par les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) issus de la filière administrative ou technique, ne doit pas entraîner la confusion avec les missions confiées aux fonctionnaires et agents de la gendarmerie, de la police nationale ou de la police municipale.

C'est pourquoi la tenue est différente des uniformes réglementaires, le port d'arme de toute catégorie est interdit, la conduite d'un véhicule disposant d'une sérigraphie réglementaire n'est pas autorisée, ainsi que l'impossibilité de procéder à des investigations.

Malgré ses pouvoirs limités, les missions confiées à l'agent de surveillance de la voie publique restent très diversifiées. En effet, les compétences fondamentales reposent principalement sur la circulaire ministérielle qui préconise le contrôle de la réglementation à l'arrêt et au stationnement, à la vérification de l'apposition du certificat d'assurance sur les véhicules stationnés sur la voie publique, et à la constatation de certaines infractions au code de la santé publique en lien avec la propreté des voies et espaces publics.

Dans un deuxième temps, les compétences complémentaires applicables par ces agents territoriaux, sont repérées dans le domaine de la protection de l'environnement au niveau de la publicité, du bruit, et de l'urbanisme. En dernier lieu, les compétences particulières, se rapportant aux foires et marchés, à la qualité de régisseur et le traitement automatisé de données à caractère personnel.

Cette diversité de compétences évolue en fonction des prérogatives dont dispose le maire qui conserve la faculté de commissioner les agents qu'il a nommés. La constatation, le relevé par procès-verbal des contraventions.

COMPÉTENCES FONDAMENTALES

La circulaire du ministre de l'Intérieur, en date du 15 février 2005, rappelle, d'une part, les domaines de compétences, définis ci-après, des agents de surveillance de la voie publique, et, d'autre part, évoque le port d'une tenue librement définie par le maire dès lors qu'elle ne prête pas à confusion avec des uniformes réglementés (police nationale, gendarmerie nationale et police municipale notamment), ainsi que l'impossibilité de porter une arme de toute catégorie.

DOMAINE ROUTIER

La combinaison des articles L130-4 et R130-4 du Code de la route met en évidence les compétences des agents des communes, titulaires ou non, chargés de la surveillance de la voie publique qui peuvent constater les contraventions dans ce domaine.

L'arrêt ou le stationnement des véhicules autres que le stationnement dangereux. Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveaux. La contravention est relevée selon l'application d'une procédure simplifiée, sur un formulaire d'amendes forfaitaires couramment appelé « timbre amende », qui a valeur de procès-verbal. Les contraventions de ce domaine peuvent être relevées dans les cours de gare SNCF. Même si l'infraction constatée prévoit une possible mise en fourrière du véhicule, l'agent ne peut prescrire cette mesure. En conséquence, il rendra compte aux partenaires compétents en la matière, police et gendarmerie nationales, police municipale, qui décideront de la suite à donner.

De plus, l'article R130-4 du Code de la route prévoit la constatation des contraventions précisées par l'article R211-21-5 du Code des assurances. Cet article impose à tout souscripteur d'un contrat d'assurance relatif à un véhicule d'apposer, sur ce dernier, le certificat prévu à cet effet. Dans le même esprit restrictif rappelé par la circulaire et

le code de la route, l'agent conserve ses compétences de verbalisation dès l'instant où le véhicule est à l'arrêt ou en stationnement, mais en aucun cas si le véhicule est en circulation. En effet, en qualité d'agent ou de fonctionnaire public et selon les décisions du premier magistrat de la commune, rien n'empêche que cet agent puisse être assermenté pour constater les infractions au code de l'environnement ou au code de l'urbanisme. De même, rien ne s'oppose au cumul de ces compétences.

DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Selon les dispositions précisées par l'article L581-40 du Code de l'environnement, sont habilités à procéder à toutes constatations les agents agréés et assermentés pour constater les infractions au code de la route en matière d'arrêt ou de stationnement des véhicules automobiles. Ce domaine de compétences s'applique, sur la base des règlements



© Jean-Louis Zimmermann - Flickr

locaux de publicité, aux publicités, enseignes et pré-enseignes :

- La publicité sur des supports interdits ;
- Le non respect des conditions de l'autorisation d'affichage ;
- La publicité « hors » et « en agglomération » ;
- Les affiches sans référence (nom, raison sociale) de la personne physique ou morale ;
- Les enseignes et emplacements publicitaires non entretenus.

Les procès-verbaux dressés par les agents et fonctionnaires habilités pour constater les infractions font foi jusqu'à preuve contraire. Ils sont transmis sans délai au procureur de la République, au maire et au préfet.

Dès lors, l'autorité compétente en matière de police prend un arrêté ordonnant, dans les quinze jours, soit la suppression, soit la mise en conformité, des publicités, enseignes ou pré-enseignes en cause, ainsi que, le cas échéant, la remise en état des lieux.

Outre, les dispositions notées dans le domaine de la publicité, l'article L571-18 du Code de l'environnement attribue des compétences complémentaires aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, mentionnés à l'article L1312-1 du Code de la santé publique. De ce fait, ils sont chargés de procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage.

Ce bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. Les constatations sont fondées sur des éléments matériels observables sans avoir recours à des moyens permettant les mesures acoustiques.

DOMAINE DE L'URBANISME

Le Code de l'urbanisme, en son article L480-1, mentionne les agents des collectivités publiques, commissionnés à cet effet par le maire et assermentés, qui ont compétence pour relever les infractions concernant :

- Le défaut de permis de construire ;
- La non conformité de la construction ;
- La non conformité des travaux accordés par le permis de construire ;
- Le non-affichage du permis de construire.

DOMAINE DE PROTECTION AUX ABORDS DES ÉCOLES

Cette mission consiste à veiller à la protection des enfants et des adultes qui empruntent les passages piétons à proximité des établissements scolaires. Ce rôle, pratiqué aux heures d'entrée et de sortie des écoliers, est souvent confié à l'agent de surveillance de la voie publique. En la matière, les droits accordés à cet agent sont identiques à ceux de tout citoyen, qui respecte si nécessaire la signalisation en place, c'est-à-dire que le piéton engagé sur un passage prévu à cet effet est prioritaire par rapport aux autres usagers de la route. De ce fait, il est un facilitateur de passage et ne dispose d'aucune qualité pour réguler la circulation en sommant par exemple un automobiliste à s'arrêter au feu vert. À contrario, le policier municipal dispose de cette compétence de régulation de la circulation, reconnue par la voie réglementaire.

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES

Selon le cadre d'emploi dont il est issu, filière administrative ou technique, l'agent peut assurer des missions en qualité de régisseur.

DOMAINE DES RÉGIES

Le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 détermine deux domaines de compétences.

Tout d'abord, l'agent issu de la filière administrative qui suppose la connaissance de règles comptables, peut être chargé de placer les usagers d'emplacements publics, de calculer et percevoir le montant des redevances exigibles par ces usagers. Donc, la régie de recettes des foires et marchés.

DOMAINE DES TRAITEMENTS AUTOMATISÉS DE DONNÉES PERSONNELLES

La mise en œuvre de traitements automatisés de données, à caractère personnel, dans les communes, est autorisée par l'arrêté du 14 avril 2009. Ces données relatives à l'infraction, à l'agent verbalisateur et au contrevenant sont appliquées pour assurer le suivi des rapports et des procès-verbaux.

Par contre, l'agent ne peut saisir ou consulter ces données qu'en fonction de son champ de compétence. Dans certains cas, il peut être concerné pour tout ou partie des compétences suivantes :

- Les agents de surveillance de la voie publique mentionnés à l'article L130-4 du Code de la route concernant les règles d'arrêt et de stationnement des véhicules ;
- Les fonctionnaires et agents territoriaux habilités mentionnés à l'article L1312-1 du Code de la santé publique, en matière de santé, d'environnement ;
- Les fonctionnaires et agents territoriaux commissionnés par le maire, agréés par le procureur de la République et assermentés, en matière d'urbanisme ;
- Les fonctionnaires et agents territoriaux désignés par le maire, agréés par le procureur de la République et assermentés, en matière de nuisances sonores, dans les conditions prévues à l'article L571-18 du Code de l'environnement.

DOMAINE DÉONTOLOGIQUE

Malgré l'absence d'un code de déontologie, ce métier demande un agent exemplaire, intègre, impartial, à l'écoute des usagers désireux d'obtenir un renseignement.

De plus, l'ASVP a l'obligation de rendre compte à sa hiérarchie de tout événement observé pendant l'exercice de sa mission.

Par sa présence sur la voie publique, l'agent peut se trouver confronté à une situation de crime ou à une situation de délit flagrant. Dans ce cas, il privilégiera l'alerte des services compétents.

Enfin, comme pour tout citoyen, il est tenu de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires permettant, par exemple, de porter aide et assistance à une personne en danger. ■

LES MISSIONS ET LE RÔLE DE LA POLICE NATIONALE

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, inscrite dans le préambule de constitution française, a défini la philosophie de l'action policière.

Son premier article affirme que « la sûreté fait partie des droits inaliénables et imprescriptibles de l'homme », et le douzième que « la garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée ».

Dans cet esprit républicain, la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité de janvier 1995 a énoncé les missions prioritaires de la police nationale, confirmées par la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure d'août 2002.

ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA PAIX PUBLIQUES

Cette mission consiste à veiller à l'exécution des lois, à assurer la protection des personnes et des biens, à prévenir les troubles à l'ordre public et à la tranquillité publique ainsi que la délinquance.

MISSIONS DE POLICE JUDICIAIRE

Ces missions ont pour objet, sous la direction, le contrôle et la surveillance de l'autorité judiciaire, de rechercher et de constater les infractions pénales, d'en rassembler les preuves, d'en rechercher les auteurs et leurs complices, de les arrêter et de les déferer aux autorités judiciaires compétentes.



© Pablo029 - Wikimedia Commons

MISSIONS DE RENSEIGNEMENT ET D'INFORMATION

Permettre d'assurer l'information des autorités gouvernementales, de déceler et de prévenir toute menace susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux institutions, aux intérêts fondamentaux de la Nation ou à la souveraineté nationale.

Les missions assignées à la police nationale mettent en oeuvre l'ensemble de ses composantes. Aucune n'est l'apanage d'une direction et toutes les directions sont concernées, à titre principal ou accessoire, au premier chef ou en soutien, par les trois missions. Les synergies se concentrent selon les cinq axes qui suivent.



© Kevin.B - Wikimedia Commons

ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES, DES BIENS ET DES INSTITUTIONS

Peuvent être notamment cités à ce propos :

- La direction centrale de la sécurité publique (DCSP), à titre principal, car, par son maillage territorial, elle est le fer de lance de la police nationale dans la lutte contre la petite et moyenne délinquance. Elle est engagée en première ligne contre les violences urbaines et contre l'insécurité routière et constitue un instrument important de la prévention ;
- Le service de la protection (SDLP), qui est chargé de la protection rapprochée des hautes personnalités françaises, ainsi que des hautes personnalités étrangères lorsqu'elles séjournent en France.

MAÎTRISER LES FLUX MIGRATOIRES ET LUTTER CONTRE L'IMMIGRATION ILLÉGALE

La direction centrale de la police aux frontières (DCPAF) veille au respect des règles relatives à la circulation transfrontière. Elle anime et coordonne au plan national, par l'intermédiaire de l'office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre, la lutte contre la délinquance en ces domaines.

LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE, LA GRANDE DÉLINQUANCE ET LA DROGUE

Ce rôle est prioritairement dévolu à la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) qui dispose à cet effet d'offices centraux spécialisés.

Créés en mai 2002, les groupes d'intervention régionaux (GIR), associent policiers, gendarmes, douaniers et agents du fisc dans la lutte contre les divers trafics qui alimentent les économies souterraines. La DCSP développe également une activité notable dans la lutte contre les trafics de drogue.

PROTÉGER LE PAYS CONTRE LA MENACE EXTÉRIEURE ET LE TERRORISME

L'unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), rattachée au directeur général de la police nationale, centralise les informations fournies notamment par la DCRI et la DCPJ.

MAINTENIR L'ORDRE PUBLIC

La direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS) et ses 61 unités mobiles constituent la réserve de la police nationale. Outre les opérations de main-



© Lozz - Adobe Stock

tien de l'ordre, auxquelles elle concourt, en particulier avec la D.C.S.P., elle participe à la sécurisation de la population dans les zones sensibles ainsi qu'à l'aide aux personnes (sécurité routière, en mer et en montagne).

L'unité d'assistance de recherche, d'intervention et de dissuasion (RAID) apporte son soutien lors d'opérations dans de nombreux domaines.

Ces missions et axes trouvent un écho hors des frontières par l'action de la direction de la coopération internationale (DCI) implantée dans 156 pays.

Toutes les activités de la police nationale sont mises en œuvre grâce aux fonctions d'administration, de gestion et de contrôle, assurées par la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN) et l'inspection générale de la police nationale (IGPN), qui fournissent aux directions et services actifs des moyens suffisants et efficaces pour remplir leurs missions dans la meilleure éthique.

La formation et le recrutement sont désormais assurés par la direction centrale du recrutement et de la formation de la Police nationale (DCRFPN). ■



© Domenijod - Wikimedia Commons

LES MISSIONS ET LE RÔLE DE LA GENDARMERIE

La gendarmerie nationale est une force armée instituée pour veiller à l'exécution des lois, et assurer la sécurité publique et l'ordre public, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines, ainsi que sur les voies de communication comme les autoroutes.

La police judiciaire constitue l'une de ses missions essentielles. Elle contribue à la mission de renseignement et d'information des autorités publiques, à la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à la protection des populations (cf. Code de la sécurité intérieure et Code de la défense). Son action s'exerce sur l'ensemble du territoire national ainsi qu'aux armées, au profit de tous les départements ministériels, et plus spécialement ceux de l'intérieur (dont elle dépend organiquement avec la police nationale), de la défense et de la justice. La gendarmerie compte environ 98 000 militaires d'active et près de 26 000 réservistes.

Force de maîtrise des espaces et de contrôle des flux aussi bien sur de vastes territoires ruraux que dans des zones urbaines et périurbaines à plus forte concentration de population, la gendarmerie est organisée et structurée par son statut militaire, son maillage territorial et la vie en caserne de ses personnels, condition d'une disponibilité permanente et immédiate.

TROIS GRANDES MISSIONS PRINCIPALES

Trois missions principales absorbent son activité : des missions de police judiciaire, des missions de police administrative, de sécurité routière et de renseignement, et des missions de défense nationale.



© Jebuilton - Wikimedia Commons

POLICE JUDICIAIRE

Chaque année, la gendarmerie traite près du tiers des crimes et délits commis en France (plus de 40 % dans les territoires ultra-marins). L'action de la gendarmerie en ce domaine comprend la constatation des infractions (criminalité organisée comprise), le rassemblement des preuves et la recherche des auteurs des infractions (sous le contrôle des magistrats).

POLICE ADMINISTRATIVE

Sous l'autorité du préfet, son objet essentiel est la sécurité publique. En partenariat étroit avec d'autres acteurs (dont les maires et polices municipales dans les domaines préventifs), la gendarmerie assume cette responsabilité sur 95% du territoire, au profit de 50% de la population. Cette activité recouvre un vaste domaine :

- Le renseignement d'ordre public et l'intelligence économique ;
- Les actions de prévention de la délinquance ;
- Le maintien de l'ordre ;
- La sécurité routière (ce qui implique la surveillance du réseau, une action éducative, une aide aux usagers en difficulté, ou encore l'intervention sur les accidents corporels) ;
- La protection de l'environnement ;
- L'assistance aux personnes (secours en montagne avec des pelotons spécialisés, recherche de personnes disparues...).



© Rama - Wikimedia Commons



© Alexandre Prévot - Wikimedia C.

DÉFENSE ET SÉCURITÉ NATIONALE

La gendarmerie est concernée par les cinq grandes fonctions stratégiques : connaître et anticiper, prévenir, dissuader, protéger, intervenir.

S'agissant de la dissuasion, elle exerce le contrôle gouvernemental sur les armes et systèmes d'armes nucléaires.

Elle contribue aux fonctions de connaissance / anticipation ainsi qu'à la prévention par le renseignement et par la lutte contre les différents trafics illicites (y compris ceux portant atteinte à l'environnement et à la santé publique).

La gendarmerie est un acteur majeur de la protection du territoire. Elle assure la sécurité des points sensibles civils et militaires (gendarmeries spécialisées notamment) et protège les institutions de la République (Garde républicaine). Elle est en mesure d'intervenir, avec par exemple le GIGN, lors de menaces graves (contre-terrorisme).

Concernant la projection des forces (intervention), la gendarmerie met en place des prévôtés auprès des unités françaises engagées sur un théâtre d'opération extérieure ou s'intègre dans des dispositifs de protection de nos ressortissants. ■



© Domenjod - Wikimedia Commons



© Remi Jouan - Wikimedia Commons

LE GARDE CHAMPÊTRE, ÉGALEMENT EN ZONE RURALE

En France, l'appellation garde champêtre désigne un agent public ayant pour principale mission la protection du domaine rural.

Il peut être armé ou non en fonction des missions qui lui sont attribuées. Parmi celle-ci, on retrouve sa mission principale de police rurale.

C'est un fonctionnaire territorial communal ou intercommunal, ayant pour mission la protection du domaine rural. Il appartient à la filière sécurité et au cadre d'emplois dit de « police municipale » au sens des pouvoirs de police du maire. Au sein de la police française, il fait partie des forces de sécurité intérieure et il est spécialement affecté à la police rurale.

Une confusion est régulièrement entretenue par des non-initiés entre l'agent de police municipale, fonctionnaire territorial affecté à des tâches de police urbaine, et le garde champêtre, fonctionnaire territorial affecté particulièrement à la police des campagnes conformément à l'article L. 521-1 du Code de la sécurité intérieure.

En effet, si le cadre d'emplois est bien « municipal », le champ de compétences et la vocation du garde champêtre restent adaptés au monde rural et à ses vicissitudes.

Actuellement, son statut est prévu par le décret 94-731 en date du 24 août 1943. Ce décret précise, en son article 2, qu'ils assurent les missions qui leur sont spécialement confiées par les lois et les règlements en matière de police rurale.



© Myrabella - Wikimedia Commons

LES MISSIONS ET LE RÔLE DE LA DOUANE FRANÇAISE

La douane française est une administration héritière d'une longue histoire. Aussi, si son cœur de métier est la régulation des flux de marchandises, elle a su faire évoluer et diversifier ses missions pour répondre aux nouveaux enjeux contemporains.



© Numéro 1963 - Wikimedia Commons

UNE ADMINISTRATION, DES MISSIONS

Rattachés au ministère de l'Économie et des finances, les services de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) exercent trois missions principales : lutte contre la fraude, soutien de l'activité économique et perception de la fiscalité.

MISSION DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LES GRANDS TRAFICS INTERNATIONAUX

La douane a en charge la protection du territoire et des citoyens, des intérêts économiques et financiers nationaux ou communautaires (mobilisation contre les trafics de stupéfiants, de contrefaçons, de tabacs, d'armes, lutte contre le terrorisme et le financement des activités criminelles, lutte contre les menaces environnementales, sanitaires et protection du consommateur, des patrimoines culturels et naturels).

MISSION ÉCONOMIQUE

Grâce à sa connaissance approfondie des flux internationaux qui lui permet de protéger notre territoire, elle soutient également l'économie nationale et les entreprises françaises. Sur la base des règles fixées pour le commerce international, elle contrôle les flux commerciaux avec trois objectifs :

- > La fluidité ;
- > La sécurité ;
- > La qualité, grâce à des procédures adaptées aux besoins des entreprises.

MISSION FISCALE

Elle perçoit chaque année environ 13% des recettes de l'État et contribue, comme ses homologues européens, au financement du budget communautaire.



© Anna Zvereva - Wikimedia Commons



La douane contribue à la protection et à la sécurité des citoyens :

- En veillant au respect des réglementations en matière de qualité/sécurité des produits industriels importés hors UE (contrôle des documents et produits, analyses en laboratoires) ;
- En luttant contre les trafics de stupéfiants, d'armes, de biens culturels, d'espèces animales et végétales protégées, notamment ;
- En surveillant les mouvements de déchets toxiques à l'intérieur de l'UE et en empêchant l'entrée en France de produits stratégiques, radioactifs, dangereux ou non conformes aux normes européennes ou en luttant contre les pollutions maritimes.

La douane soutient la compétitivité des entreprises :

- En faisant respecter les règles des politiques commerciale et agricole de l'Union dans le cadre fixé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- En protégeant l'économie nationale et européenne contre des pratiques déloyales : l'application des droits anti-dumping et la lutte contre les contrefaçons en sont des exemples ;
- En facilitant le commerce international par une prise en charge rapide mais efficace des flux. En 2016, le temps moyen de dédouanement est de 3'52» ;
- En offrant des prestations adaptées aux entreprises : conseils personnalisés et procédures simplifiées ;
- En soutenant les filières économiques dont elle assure la régulation (viticulture, transports, énergie) ;
- En élaborant les statistiques du commerce extérieur de marchandises de la France : ces données sont utiles aux pouvoirs publics comme aux entreprises.

En matière fiscale, la douane perçoit :

- Les droits de douane, à l'importation dans l'Union européenne ;
- La TVA, lorsqu'elle concerne des produits importés des pays tiers à l'Union européenne ;

- Les accises, soit les impôts indirects sur les tabacs, alcools, et produits pétroliers ;
- La fiscalité environnementale, avec la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ou la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).

Ces recettes permettent notamment le financement du budget national (TVA) et européen (droits de douane).

La douane participe bien évidemment à la lutte contre la fraude fiscale (fraude à la TVA, fraudes au budget communautaire, contrebande de produits fortement taxés comme l'alcool ou les cigarettes, etc.).

L'ACTION DE LA DOUANE EN MER

La douane, au même titre que d'autres administrations, participe à l'action de l'État en mer. Il s'agit de coordonner les différents moyens aux fins d'intervention de missions en mer. Ces actions sont diverses :

- Police de la navigation ;
- Contrôle des pêches ;
- Missions de sauvetage ;
- Lutte contre la pollution.

Compte tenu de ses moyens matériels et de son savoir-faire notamment celui des garde-côtes douaniers, la douane est particulièrement impliquée dans cette action.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

La coopération opérationnelle constitue l'un des volets de la coopération internationale en matière douanière. Elle repose essentiellement sur des accords bilatéraux (conventions d'assistance administrative mutuelle internationale) permettant des échanges de renseignements, la surveillance de personnes, de biens ou de moyens de transport, la constitution d'équipes communes d'enquêtes. Un réseau de dix-huit attachés et officiers de liaison douaniers compose les relais privilégiés de la douane à l'étranger. ■

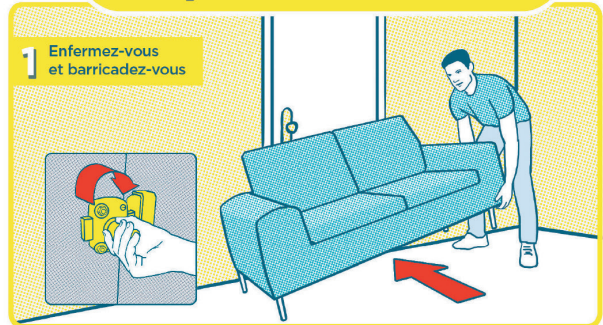
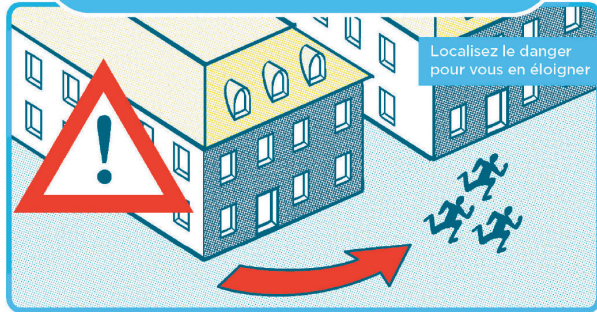
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

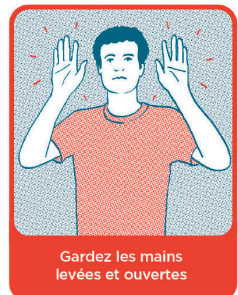
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**



Pour en savoir plus : www.encasdataque.gouv.fr



04 > POLICES MUNICIPALES DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

1 boulevard Martin Bret 04000 DIGNE-LES-BAINS 04 92 30 57 32	21 place du Terreau 04100 MANOSQUE 04 92 70 34 10	Rue des Écoles 04110 REILLANNE 04 92 76 42 07
Place Marcel Sauvaire 04120 CASTELLANE 04 92 83 60 07	Place des Félibres 04130 VOLX 04 92 70 91 26	1 rue Victorin Maurel 04160 CHÂTEAU-ARNOUX 04 86 89 10 09
Place Aimé Aillaud 04180 VILLENEUVE 04 92 78 54 23	Boulevard de la République 04190 LES MÉES 04 92 34 15 29	4 place de la République 04200 SISTERON 04 92 61 58 34
Place Frédéric Mistral 04210 VALENTOLE 04 92 74 80 13	1 place Haute 04220 CORBIÈRES 04 92 78 22 12	Avenue de la République 04220 SAINTE-TULLE 04 92 78 20 06
Route de Colmars 04260 ALLOS 04 92 83 32 23	1 place du Bourguet 04300 FORCALQUIER 04 92 70 91 00	Place de l'Hôtel de Ville 04310 PEYRUIS 04 92 33 21 00
Le Château 04350 MALIJAI 04 92 34 01 12	Place Montelupo 04360 MOUSTIERS-SAINTE-MARIE 04 92 74 62 29	1 Place Valle de Bravo 04400 BARCELONNETTE 04 92 80 79 00
797 route d'Enchastrayes 04400 ENCHASTRAYES 04 92 81 05 48	Lieu dit Uvernet-Fours 04400 PRA LOUP 06 07 30 66 65	Place Saint-Antoine 04500 RIEZ 04 92 77 99 00
Le Village 04500 SAINTE-CROIX-DU-VERDON 04 92 77 84 10	3 allée Romain Selsis 04700 ORAISON 04 92 70 77 77	Le Village - Place de la Mairie 04800 ESPARRON-DE-VERDON 04 92 77 12 23
Place de l'Hôtel de Ville 04800 GRÉOUX-LES-BAINS 04 92 78 00 25	14 avenue des Mexicains 04850 JAUSIERS 04 92 81 06 16	6 avenue Auguste Bastide 04860 PIERREVERT 04 92 72 86 87

05 > POLICES MUNICIPALES DES HAUTES-ALPES

3 rue Colonel Roux 05000 GAP 04 92 53 24 63	1 Rond-Point du Queyras 05100 BRIANCON 04 92 22 33 30	Route d'Italie 05100 MONTGENÈVRE 04 92 21 92 88
9 rue de l'École 05100 VILLARD-SAINT-PANCRACE 04 92 21 05 27	Le Village 05110 CURBANS 04 92 54 21 87	17 avenue Charles de Gaulle 05120 L'ARGENTIÈRE-LA-BESSEE 04 92 23 10 03
Place de l'Église 05160 SAVINES-LE-LAC 04 92 44 20 03	Rue de la Grande Ourse 05170 ORCIÈRES 04 92 55 78 63	1 place des Lavandières 05200 BARATIER 04 92 43 25 86
La Manutention - Rdc 05200 EMBRUN 04 92 20 20 86	Le Chef Lieu - 2 rue dessus Vière 05200 LES ORRES 04 92 44 00 40	Hameau de l'Église 05200 SAINT-ANDRÉ-D'EMBRUN 04 92 43 03 84
Rue de la Mairie 05220 LE MONETIER-LES-BAINS 04 92 24 40 04	Chemin des Plantas 05230 PRUNIÈRES 04 92 50 65 89	13 chemin de Gaudissard 05240 LA SALLE-LES-ALPES 04 92 24 79 03
Super Dévoluy 05250 LE DEVOLUY 04 92 58 89 38	Le Village 05260 SAINT-MICHEL-DE-CHAILLOL 04 92 50 48 57	Les Alberts 05290 PUY-SAINT-VINCENT 04 92 23 30 66

05 > POLICES MUNICIPALES DES HAUTES-ALPES

2 avenue Arthur Audibert 05300 LARAGNE MONTEGLIN 04 92 65 11 90	Route Départementale 1091 05320 LA GRAVE 04 76 79 90 29	27 route du Pont Levis 05330 SAINT-CHAFFREY 04 92 24 15 70
Saint-Antoine 05340 VALLOUISE PELVOUX 04 92 23 30 19	1 rue Jean Jaurès 05400 VEYNES 04 92 57 12 53	Place Jean Léa 05470 AIGUILLES-EN-QUEYRAS 04 92 46 70 17
Rue de la Mairie 05480 VILLAR D'ARÈNE 04 76 79 90 55	Place de Waldems 05500 SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR 04 92 50 00 53	Route de Sainte-Catherine 05560 VARS 04 92 46 60 05
3 avenue Docteur Julien Guillaume 05600 GUILLESTRE 04 92 45 04 03	La Rua 05600 RISOUL 04 92 45 01 07	1 rue du Portail 05700 SERRES 04 92 44 20 03

06 > POLICES MUNICIPALES DES ALPES-MARITIMES

15 avenue Cernuschi 06000 NICE 04 92 07 84 60	5 place du Général de Gaulle 06000 NICE 04 93 53 53 53	2 place Saétone 06000 NICE 04 93 82 02 40
4 rue Gabriel Fauré 06100 NICE 04 93 53 53 53	Esplanade du Quai de la Douane 06300 NICE -	68 rue de Cannes 06110 LE CANNET 04 93 69 20 22
5 place César Ossola 06130 GRASSE 04 93 40 17 17	2 route de Vence 06140 TOURRETTE-SUR-LOUP 04 93 59 33 13	53 avenue Maréchal Foch 06140 VENCE 04 93 58 32 32
22 avenue Paul Doumer 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN 04 92 10 48 48	136 bd des Jardiniers - Espace Riviera 06200 NICE SAINT-ISIDORE -	Rue Charles de Mouchy 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE 04 92 97 30 30
130 boulevard Jacques Ugo 06220 VALLAURIS GOLFE-JUAN 04 93 64 30 31	76 avenue Denis Semeria 06230 SAINT-JEAN-CAP-FERRAT 04 93 76 06 46	25-19 rue du Poilu 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER 04 93 76 33 42
11 rue Jules Ferry 06240 BEAUSOLEIL 04 92 10 72 83	763 chemin des Cabrières 06250 MOUGINS 04 92 92 22 22	Place Adolphe Conil 06260 PUGET-THÉNIERS 06 32 98 54 91
2 avenue de la Libération 06270 VILLENEUVE-LOUBET 04 92 02 60 60	3 boulevard du Maréchal Leclerc 06310 BEAULIEU-SUR-MER 04 93 76 47 00	3 place de la Liberté 06320 CAP-D'AIL 04 93 41 80 22
1 avenue de la Victoire 06320 LA TURBIE 04 92 41 51 66	53 impasse du Plan de la Rocaille 06330 ROQUEFORT-LES-PINS 04 93 09 69 22	34-36 avenue Jean Moulin 06340 DRAP 04 97 00 06 30
12 rue de l'Hôtel de Ville 06340 LA TRINITÉ 04 93 54 81 68	6 place Charles de Gaulle 06360 ÈZE 04 92 10 86 24	Place de la Colette 06360 ÈZE -
115 avenue de Cannes 06370 MOUANS-SARTOUX 04 92 92 47 27	Place Saint-Joseph 06380 MOULINET 04 93 04 80 07	39 avenue Paul Granet 06390 BERRE-LES-ALPES 04 93 91 80 07
2 quai Saint-Pierre 06400 CANNES 0 800 11 71 18	25/33 avenue Francis Tonner 06400 CANNES 04 93 48 37 79	Île Sainte-Marguerite 06400 CANNES 04 93 99 52 19
45 boulevard Carnot 06400 CANNES 04 97 06 49 14	200 avenue Roumanille 06410 BIOT 04 92 90 93 80	1 place du Général de Gaulle 06430 TENDE 06 07 98 28 87
Esplanade Nicole Lottier 06440 BLAUSASC 04 93 79 51 04	Place Charles de Gaulle 06450 SAINT-MARTIN-VÉSUBIE 04 93 03 60 00	1 place Napoléon III 06470 GUILLAUMES 04 93 05 50 13

06 > POLICES MUNICIPALES DES ALPES-MARITIMES

13 rue Clemenceau 06480 LA COLLE-SUR-LOUP 04 93 32 98 63	Rue Saint-Charles 06500 MENTON 04 92 10 50 50	5 Bis boulevard de la Colle Belle 06510 CARROS 04 93 08 81 64
11 rue Torrin et Grassi 06510 GATTIÈRES 04 92 08 45 70	1 place de l'Hôtel de Ville 06510 LE BROC 04 92 08 27 30	Rue de l'Église 06530 CABRIS 06 50 82 13 92
1 impasse Lebon 06530 PEYMEINADE 04 93 66 07 17	5 rue de la République 06530 SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE 04 93 40 57 57	938 avenue de la République 06550 ROQUETTE-SUR-SIAGNE 04 93 93 28 27
1 place de l'Hôtel de Ville 06560 VALBONNE 04 93 12 32 00	40 route de la Colle 06570 SAINT-PAUL-DE-VENTE 04 93 32 41 41	169 avenue de Grasse 06580 PÉGOMAS 04 93 42 22 22
1 rue Jean-Baptiste Pastor 06590 THÉOULE-SUR-MER 04 92 97 37 40	39 boulevard du Président Wilson 06600 ANTIBES JUAN-LES-PINS 04 92 90 50 50	1 rue Louis Michel Féraud 06610 LA GAUDE 04 93 59 41 42
2 place de la Tour 06620 BAR-SUR-LOUP 04 92 60 35 76	263 chemin du Colombier - La Colombière 06620 GOURDON 04 93 42 92 00	Allée des Anciens Combattants 06650 LE ROURET 04 93 77 37 83
Route du Village 06650 OPIO 04 93 70 56 63	3 rue Étienne Curti 06670 COLOMARS 04 92 15 18 50	5 place de la République 06670 LEVENS 04 93 91 61 16
70 place du Docteur Paul Simon 06690 TOURRETTE-LEVENS 04 93 91 00 16	222 esplanade du Levant 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR 04 92 12 42 22	Résidence du Château 06730 SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE 04 93 27 68 30
21 square Maurice Bourdet - 06800 CAGNES-SUR-MER • 04 93 22 19 22		

13 > POLICES MUNICIPALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

223 boulevard de Plombières 13003 MARSEILLE 04 91 55 14 30	2 cours des Minimes 13100 AIX-EN-PROVENCE 04 42 91 91 11	3384 route Paul Cézanne 13100 LE THOLONET 06 12 23 17 46
Place de la Mairie 13100 SAINT-MARC-JAUMEGARDE 06 62 90 99 89	Place de la Mairie 13103 SAINT-ÉTIENNE-DU-GRÈS 06 60 45 65 28	Place de la Mairie 13105 MIMET 06 14 07 13 83
10 avenue Roger Guigon 13109 SIMIANE-COLLONGUE 04 42 22 70 52	Rue Charles Nedelec 13110 PORT-DE-BOUC 04 42 40 73 00	Rue Émile Zola 13111 COUDOUX 04 42 52 19 40
1 avenue des Tisserands 13112 LA DESTROUSSE 04 42 18 49 50	34 Grand Rue 13113 LAMANON 04 90 59 56 07	Place du Commandant Jean Santini 13115 SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE 04 42 57 40 56
Place de la Mairie 13116 VERNÈGUES 06 30 41 03 98	Avenue Alonso Flores - RD 7 13119 SAINT-SAVOURNIN 04 42 72 42 25	Avenue des Écoles 13120 GARDANNE 04 42 58 34 14
Place du Marché 13122 VENTABREN 04 42 28 89 97	Zac du Collet (en dessous de la Poste) 13124 PEYPIN 04 42 82 54 54	12 boulevard du Moraliste 13126 VAUVENARGUES 04 42 66 01 88
Place de Provence 13127 VITROLLES 0 800 41 13 13	Mairie annexe - Cours Mirabeau 13130 BERRE-L'ÉTANG 04 42 74 93 93	16 Bis avenue Marius Chalve 13140 MIRAMAS 04 90 50 38 52
Place Victor Barberin 13150 BOULBON 06 43 49 23 04	29 place du Marché 13150 TARASCON 04 90 91 51 26	Cours Carnot 13160 CHÂTEAURENARD 04 90 90 17 00

13 > POLICES MUNICIPALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

6 avenue du Général Leclerc 13170 LES PENNES-MIRABEAU 04 91 67 17 17	Place de la Mairie 13180 GIGNAC-LA-NERTHE 04 42 77 00 00	Chemin Garlaban 13190 ALLAUCH 04 91 10 49 07
7 boulevard des Lices 13200 ARLES 04 90 49 39 92	23 avenue des Joncades basses 13210 SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE 04 90 54 54 20	8-12 avenue de la Libération 13210 SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE 04 90 92 58 11
2 boulevard Henri d'Attilio 13220 CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES 04 42 76 90 00	Place Didier Tramoni 13240 SEPTÈMES-LES-VALLONS 04 91 96 31 07	26 place Bruno Carsignol 13250 CORNILLON-CONFoux 04 90 50 45 91
Rue de la Liberté 13250 SAINT-CHAMAS 04 90 44 52 55	7 rue Xavier d'Authier 13260 CASSIS 04 42 01 17 17	770 chemin Fontaine de Guigue 13270 FOS-SUR-MER 04 42 47 71 29
65 avenue Michelet 13300 SALON-DE-PROVENCE 04 90 56 19 19	9 avenue de la République 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU 04 90 47 95 52	Place Hôtel de Ville 13320 BOUC-BEL-AIR 04 42 94 93 27
Parc Roux de Brignoles 13330 PÉLISSANNE 04 90 55 31 90	37 avenue Charles de Gaulle 13340 ROGNAC 04 42 87 76 17	Boulevard de la Durance 13350 CHARLEVAL 04 42 28 47 17
Place de l'Église 13360 ROQUEVAIRE 04 42 32 91 22	686 Avenue des frères Roqueplan 13370 MALLEMORT 04 90 56 31 99	Place Raymond Plumier 13390 AURIOL 04 42 72 70 40
Le Bourg 13390 BELCASTEL 05 65 64 52 25	Avenue Antide Boyer 13400 AUBAGNE 04 42 18 19 39	23 boulevard de la République 13410 LAMBESC 04 42 17 00 60
Place du Général de Gaulle 13420 GÉMENOS 04 42 32 89 00	Place des Frères Roche 13430 EYGUIÈRES 04 90 59 84 41	Place de la Mairie 13440 CABANNES 04 90 90 40 40
Boulevard Victor Jauffret 13450 GRANS 04 90 59 98 24	Avenue de la République 13460 LES SAINTES-MARIES-DE-LA-MER 04 90 97 89 50	Esp. Tony Garnier - 19 bd Maréchal Juin 13470 CARNOUX-EN-PROVENCE 04 42 73 49 00
Rue Saint-Roch 13480 CABRIES 04 42 59 59 52	Boulevard de la République 13490 JOUQUES 04 42 63 78 74	Quai du Général Leclerc 13500 MARTIGUES 04 42 44 31 40
Place Gabriel Payeur 13510 ÉGUILLES 04 42 92 40 61	3 avenue du Port 13510 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE 04 42 86 90 00	Grand Rue 13520 LES BAUX-DE-PROVENCE 06 19 86 23 32
23 route de Pourrières 13530 TRETTS 04 42 37 68 23	Place Jean Jaurès 13550 NOVES 04 90 24 43 13	1 cours Jean Jaurès 13560 SENAS 04 90 57 79 20
2 rue du Four 13570 BARBENTANE 04 90 90 85 82	1 avenue René Seyssaud 13580 LA FARE-LES-OLIVIERS 04 90 42 69 98	Allée des Platanes 13590 MEYREUIL 04 42 52 09 54
Avenue Louis Julien 13600 CEYRESTE 04 42 83 10 64	Rond-point des Messageries Maritimes 13600 LA CIOTAT 04 42 83 89 00	2 avenue des Anciens Combattants 13610 LE PUY-SAINTE-RÉPARADE 04 42 61 82 90
Mairie annexe - 5 bd Philippe Jourde 13620 CARRY-LE-ROUET 04 42 44 64 75	Place de la Libération 13630 EYRAGUES 04 90 24 99 07	2 avenue de l'Europe Unie 13640 LA ROQUE-D'ANTHERON 04 42 50 72 34
Avenue d'Albertas 13650 MEYRARGUES 04 42 57 58 12	1 rue Jean Aubert 13660 ORGON 04 90 73 36 11	Place du Général de Gaulle 13670 SAINT-ANDIOL 06 07 90 43 15
Place du Champ de Mars 13680 LANCON-DE-PROVENCE 04 90 42 98 10	Rue Catelan 13690 GRAVESON 04 90 95 88 92	Place Desmoulins 13700 MARIIGNANE 04 42 09 98 70

13 > POLICES MUNICIPALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

26 boulevard Émile Loubet 13710 FUYEAU 04 42 65 65 41	28 avenue Frédéric Chevillon 13710 PLAN-DE-CUQUES 04 91 10 40 40	Place de la Laïcité 13720 BELCODÈNE 04 42 70 66 66
18 rue Messieurs Boyer 13720 LA BOUILLADISSE 04 42 62 99 72	107 boulevard Barthélémy Abbadie 13730 SAINT-VICTORET 04 42 34 78 55	4 rue Jacques Duclos 13740 LE ROVE 04 91 09 91 50
Place Lucien Martin 13750 PLAN D'ORGON 04 90 73 26 06	1 rue Roger Salengro 13760 SAINT-CANNAT 04 42 50 82 22	Allée de la Roberte 13770 VENELLES 04 42 54 93 40
21 route Nationale 13780 CUGES-LES-PINS 04 42 73 97 61	10 cours Albéric Laurent 13790 PEYNIER 04 42 53 08 44	Montée Tartane (Imp. Gustave Flaubert) 13790 ROUSSET 04 42 53 28 10
1 esplanade Bernardin Laugier 13800 ISTRES 04 13 29 50 45	Place Marcel Bonein 13810 EYGALIÈRES 06 70 77 43 90	15 avenue du Général de Monsabert 13820 ENSUES-LA-REDONNE 04 42 44 88 89
14 boulevard de la Gare 13821 LA PENNE-SUR-HUVEAUNE 06 16 30 64 17	Place de la Libération 13830 ROQUEFORT-LA-BEDOULE 06 11 57 73 12	Avenue de Lambesc 13840 ROGNES 06 84 80 73 01
Boulevard Marius Olive 13850 GRÉASQUE 04 42 69 86 17	9 place de l'Hôtel de Ville 13860 PEYROLLES-EN-PROVENCE 04 42 28 64 37	Place Jeanne d'Arc 13870 ROGNONAS 04 90 90 33 12
Place de Verdun 13880 VELAUX 04 42 74 91 30	7 rue Pasteur 13890 MOURIÈS 04 90 96 23 15	Place de l'Église 13910 MAILLANE 06 14 19 85 20
72 rue Bellefont 13920 SAINT-MITRE-LES-REMPARTS 04 42 49 91 72	2 rue Frédéric Mistral 13930 AUREILLE 04 90 59 92 01	1 place de l'Hôtel de Ville 13940 MOLLÈGES 04 90 95 03 51
Place du Conte Albert Armand 13950 CADOLIVE 04 42 32 44 63	13 avenue Adolphe Fouque 13960 SAUSSET-LES-PINS 04 42 44 58 14	Cours Victor Hugo 13980 ALLEINS 04 90 59 37 05
Place de l'Hôtel de Ville - 13990 FONTVIEILLE • 04 90 54 79 08		

83 > POLICES MUNICIPALES DU VAR

1 place Louis Pasteur 83000 TOULON 04 94 36 37 38	230 avenue Maréchal Leclerc 83110 SANARY-SUR-MER 04 94 88 48 86	Place de la Mairie 83111 AMPUS 04 94 70 97 11
Place Maréchal Foch 83120 PLAN-DE-LA-TOUR 04 94 55 07 53	4 route Jean Corona 83120 SAINTE-MAXIME 04 94 96 00 29	13 place de La République 83130 LA GARDE 04 94 08 98 20
2 avenue Frédéric Mistral 83136 FORCALQUEIRET 04 98 05 13 99	Place Général de Gaulle 83136 GARÉOULT 04 94 80 94 94	31 rue Georges Clemenceau 83136 LA ROQUEBRUSSANNE 04 94 37 00 90
46 boulevard Lambert 83136 MAZAUGUES 04 94 86 95 03	12 route de Brignoles 83136 MÉOUNES 04 94 13 83 20	Place du Souvenir Français 83136 ROCBARON 04 94 72 84 72
Avenue du 8 Mai 1945 83140 SIX-FOURS 04 94 34 94 20	3 place de la Libération 83143 LE VAL 04 94 37 32 53	Route de Brignoles 83149 BRAS 04 94 37 23 41
1 place Lucien Artaud 83150 BANDOL 04 94 29 17 60	Place Général de Gaulle 83160 LA VALETTE-DU-VAR 04 94 61 90 90	45 Bis rue Docteur Barbaroux 83170 BRIGNOLES 04 98 05 10 40

83 > POLICES MUNICIPALES DU VAR

1 place de l'Hôtel de Ville 83170 CAMPS-LA-SOURCE 04 94 80 83 59	2 place du Général de Gaulle 83170 LA CELLE 04 94 69 09 04	Place de l'Hôtel de Ville 83170 TOURVES 04 94 37 00 06
2 place Marius Trotobas 83190 OLLIOULES 04 94 30 41 41	Place Jean Moulin 83200 LE REVEST-LES-EAUX 04 94 98 19 90	5 avenue du 8 Mai 1945 83210 BELGENTIER 04 94 33 13 05
11 rue Carnot 83210 LA FARLÈDE 04 94 27 85 90	1 rue de la République 83210 SOLLIÈS-PONT 04 94 13 58 00	Rue Colonel Salan 83210 SOLLIÈS-VILLE 04 94 13 80 38
440 avenue de la Première Dfl 83220 LE PRADET 04 94 21 32 16	Boulevard du Port 83230 BORMES-LES-MIMOSAS 04 94 05 34 58	59 place de la République 83240 CAVALAIRE 04 94 64 18 06
Rue Carnot 83250 LA LONDE-LES-MAURES 04 94 01 55 35	Boulevard de la République 83260 LA CRAU 04 94 01 56 81	31 boulevard Jean Jaurès 83270 SAINT-CYR-SUR-MER 04 94 26 12 25
2 rue Notre Dame du Peuple 83300 DRAGUIGNAN 04 94 68 88 52	3 rue du Stade 83310 COGOLIN 04 94 54 58 98	14 D558 83310 GRIMAUD 04 94 55 09 88
Place de la Mairie 83310 LA MOLE 04 94 40 05 80	Place de la Libération 83320 CARQUEIRANNE 04 94 58 49 50	Sainte-Anne d'Évenos 83330 ÉVENOS 04 94 98 50 86
Place Jean Jaurès 83330 LE BEAUSSET 04 94 98 55 75	Place du Champ de Bataille 83330 LE CASTELLET 04 94 98 57 96	Place Honoré Bourguignon 83340 CALLIAN 04 94 76 42 12
Avenue du Général de Gaulle 83340 FLASSANS 04 94 37 00 50	23 rue Victor Méric 83340 LE LUC-EN-PROVENCE 04 98 10 20 10	Place de l'Ormeau 83350 RAMATUELLE 04 98 12 66 66
Place Général Magnan 83390 CUERS 04 94 13 82 60	Rue Jules Favre 83390 PIERREFEU-DU-VAR 04 94 58 39 54	368 rue de la Libération 83390 PUGET-VILLE 04 94 13 82 14
63 avenue Gambetta 83400 HYÈRES 04 94 65 02 39	149 rue Louis Martin 83420 LA CROIX-VALMER 04 98 12 68 90	Place des Résistants 83430 SAINT-MANDRIER 04 94 11 51 70
Place de la République 83440 CABASSE 04 98 05 12 80	Avenue René Cassin 83440 FAYENCE 04 94 70 81 65	Parc Henri Pellegrin 83440 LE CANNET-DES-MAURES 04 94 50 06 00
31 rue Jean Vadon 83440 MONS 04 94 39 22 39	4 rue des Écoles 83440 MONTAOUROUX 04 94 50 41 00	154 place du Champ de Foire 83440 SAINT-PAUL-EN-FORÊT 04 94 39 08 80
9 rue du Valat 83440 SEILLANS 04 94 50 45 46	Place de la Mairie 83440 TANNERON 04 94 60 68 13	Place de la Mairie 83440 TOURRETTES 04 94 39 07 20
34 boulevard Gambetta 83460 LES ARCS-SUR-ARGENS 04 94 47 56 95	Place de la Mairie 83460 TARADEAU 04 94 99 70 30	Rue de l'Église 83470 POURCIEUX 04 94 78 02 05
Place de l'Hôtel de Ville 83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME 04 94 72 93 00	Place Gabriel Péri 83470 SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS 04 98 05 20 40	163 rue Daniel Isnard 83480 PUGET-SUR-ARGENS 04 94 19 67 15
4 rue de l'Éclair 83490 LE MUY 04 94 52 54 40	1 place Ledru Rollin 83500 LA SEYNE-SUR-MER 04 94 06 90 79	Place Marius Trussy 83510 LORGUES 04 94 85 92 88
61 D250 83510 SAINT-ANTONIN 04 94 04 42 08	Rue de la Tuilerie 83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS 04 98 11 36 80	Place Georges Clemenceau 83550 VIDAUBAN 04 94 99 99 00

83 > POLICES MUNICIPALES DU VAR

Place du Docteur Richaud 83560 GINASSERVIS 04 94 13 80 00	6 place du Posteuil 83560 RIANS 04 94 77 15 98	22 rue de l'Hôtel de Ville 83560 SAINT-JULIEN 04 94 80 04 78
53 route de Saint-Julien 83560 VINON-SUR-VERDON 04 92 78 98 60	25 rue Maréchal Foch 83570 CARCÈS 04 94 04 78 81	450 route de Carces 83570 COTIGNAC 04 94 04 14 13
Place du Général Estève 83570 ENTRECASTEAUX 04 94 37 22 88	7 rue de la Rouguière 83570 MONTFORT-SUR-ARGENS 04 94 37 22 97	4 rue Centrale 83580 GASSIN 04 94 56 62 17
1 avenue du 8 Mai 1945 83590 GONFARON 04 94 78 30 05	1 place de l'Hôtel de Ville 83600 BAGNOLS-EN-FORÊT 04 94 40 31 50	640 rue des Batteries 83600 FRÉJUS 04 94 51 97 00
62 chemin de la Beillesse 83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL 04 94 54 40 26	Place Frédéric Mistral 83630 AUPS 04 94 70 00 07	Rue Juterie 83630 BAUDUEN 04 94 50 99 05
Cours Alexandre Gariel 83630 RÉGUSSE 04 94 60 10 42	Place de l'Hôtel de Ville 83640 PLAN-D'AUPS 04 42 03 25 91	1 cours Louis Blanc 83640 SAINT-ZACHARIE 04 42 32 63 32
Place Vaillant-Couturier 83660 CARNOULES 09 62 55 28 49	Boulevard Grisolle 83670 BARJOLS 04 94 72 63 16	Route Barjols 83670 CHÂTEAUVERT 04 94 77 02 02
Avenue de l'Esplanade 83680 LA GARDE-FREINET 04 94 97 43 23	Place Georges Clemenceau 83690 SALERNES 04 94 60 40 00	Rue de la Mairie 83690 SILLANS-LA-CASCADE 04 94 04 63 04
Place de la Souvenance 83690 VILLECROZE 04 94 70 63 06	265 avenue de Valescure 83700 SAINT-RAPHAËL 04 94 95 24 24	33 avenue de la Gare 83720 TRANS-EN-PROVENCE 04 94 60 62 37
11 rue Gabriel Péri 83740 LA CADIÈRE D'AZUR 04 94 98 25 25	Avenue Angelin German 83780 FLAYOSC 04 94 70 40 03	7 place de la Mairie 83790 PIGNANS 04 94 33 22 94
Place Michel Goy 83820 LE RAYOL-CANADEL 06 08 99 53 19	Place de la Mairie 83830 BARGEMON 04 94 39 09 20	3 place de la Victoire 83830 CALLAS 04 94 76 61 07
3 place du 8 Mai 1945 83830 CLAVIERS 04 94 76 62 07	1 rue Saint-Éloi 83830 FIGANIÈRES 04 94 50 93 60	2 cours du Général de Gaulle 83860 NANS-LES-PINS 04 94 78 93 93
5 rue Saint-Jean 83870 SIGNES 04 94 25 30 85	1 rue Frédéric Montenard 83890 BESSE-SUR-ISSOLE 04 94 78 13 67	Place Jules Michel 83910 POURRIÈRES 04 98 05 11 70
9 rue Jean Jaurès 83910 SOLLIÈS-TOUCAS 04 94 00 41 36	98 chemin des Horts 83920 LA MOTTE 04 94 39 03 34	Rue Jules Ferry 83980 LE LAVANDOU 04 94 05 91 02
Avenue du 8 Mai 1945 - 83990 SAINT-TROPEZ • 04 94 54 86 65		

84 > POLICES MUNICIPALES DU VAUCLUSE

13 Ter boulevard Saint-Lazare 84000 AVIGNON 04 90 85 13 13	427 boulevard Edouard Daladier 84100 ORANGE 04 90 51 55 55	Place de la Mairie 84100 UCHAUX 04 90 40 62 40
Route de Sablet 84110 SEURET 04 90 46 91 06	6 cours Taulignan 84110 VAISON-LA-ROMAINE 04 90 36 50 00	Rue Murette 84120 PERTUIS 04 90 09 04 95

84 > POLICES MUNICIPALES DU VAUCLUSE

3 rue de l'Hôtel de Ville 84130 LE PONTET 04 90 31 66 00	28 avenue de la Libération 84150 JONQUIÈRES 04 90 70 59 00	15 route de Pertuis 84160 CADENET 04 90 09 41 40
31 rue Léonce Briegne 84160 CUCURON 04 90 77 22 01	28 place des Droits de l'Homme 84170 MONTEUX 04 90 66 97 00	225 boulevard Alfred Rogier 84200 CARPENTRAS 04 90 60 30 49
Place de la Mairie - Avenue Ernest Perrin 84210 ALTHEN-DES-PALUDS 09 63 58 16 56	Place Aristide Briand 84210 PERNES-LES-FONTAINES 04 90 61 45 00	60 rue Le Cours 84210 SAINT-DIDIER 04 90 66 01 39
2 place de la Mairie 84220 ROUSSILLON 04 90 05 60 16	8 rue Joseph Ducos 84232 CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE 04 90 83 92 14	7 place de l'Église 84240 LA TOUR-D'AIGUES 04 90 07 41 08
63 route de Velleron 84250 LE THOR 04 90 02 34 03	Boulevard Jean Giono 84260 SARRIANS 04 90 41 90 17	130 rue Frédéric Mistral 84270 VEDÈNE 04 90 23 76 23
266 avenue du Général de Gaulle 84300 CAVAILLON 04 90 78 21 38	Place de la Mairie 84300 LES TAILLADES 04 90 71 97 84	32 place Jean Jaurès 84310 MORIÈRES-LÈS-AVIGNON 04 90 33 35 46
Rue Eugène Bertrand 84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE 04 90 48 00 32	Avenue du Grand Jardin 84330 CAROMB 04 90 62 40 28	Cours des Isnards 84340 MALAUCÈNE 04 90 65 20 17
1 boulevard Jean Vilar 84350 COURTHEZON 04 90 70 72 06	Rue de la Mairie 84360 LAURIS 04 90 08 20 01	Place du Vieux Moulin 84370 BEDARRIDES 04 90 33 55 97
240 avenue de l'Europe 84380 MAZAN 04 90 69 77 28	126 boulevard Maréchal Foch 84400 APT 04 90 74 00 13	Avenue Barral des Baux 84410 BEDOIN 04 90 65 60 08
6 rue Jean Moulin 84420 PIOLENC 04 90 29 63 66	545 chemin des Clastres 84430 MONDRAGON 04 90 40 82 51	Route des Alpes 84440 ROBION 04 90 06 24 15
126 boulevard de la Libération 84450 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 04 90 22 63 00	8 rue du Baron le Roy 84470 CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE 09 79 56 25 26	Rue Jean-Baptiste Aurard 84480 BONNIEUX 04 90 75 80 06
Avenue Jean Giono 84500 BOLLÈNE 04 90 30 36 85	10 rue Aristide Briand 84510 CAUMONT-SUR-DURANCE 04 90 01 20 28	1 rue de la Mairie 84550 MORNAS 04 90 37 00 97
17 place du Clos 84570 MORMOIRON 04 90 61 80 17	4 place de la Mairie 84570 VILLES-SUR-AUZON 04 90 61 82 05	Avenue du Comtat 84600 GRILLON 04 90 35 00 81
Place Aristide Briand 84600 VALRÉAS 04 90 35 00 45	383 avenue d'Avignon 84700 SORGUES 04 90 39 71 27	Place du Château 84740 VELLERON 04 90 20 00 71
Place de la Colonne 84800 FONTAINE-DE-VAUCLUSE 04 90 20 31 79	23 quai Jean Jaurès 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE 04 90 20 81 20	137 allée Nicolas Mignard 84810 AUBIGNAN 04 90 62 62 22
38 cours des Platanes 84840 LAPALUD 04 90 40 30 73	11 cours du Midi 84850 CAMARET-SUR-AIGUES 04 90 37 82 66	Rue Berbiguier 84860 CADEROUSSE 04 90 51 98 54

20 > POLICES MUNICIPALES DE CORSE

Rue Laurent Cardinali 20090 AJACCIO 04 95 10 45 90	6 avenue Napoléon III 20110 PROPRIANO 04 95 76 00 44	5 avenue du Maréchal Leclerc 20137 PORTO-VECCHIO 04 95 74 22 52
---	---	--

20 > POLICES MUNICIPALES DE CORSE

12 place de l'Europe 20169 BONIFACIO 04 95 51 27 18	Avenue Pierre Giudicelli 20200 BASTIA 04 95 55 95 64	Hôtel de Ville 20220 ILE-ROUSSE 04 95 63 01 80
Travo 20240 VENTISERI 04 95 57 99 04	21 cours Paoli 20250 CORTE 04 95 45 23 00	Rue Albert Ter 20260 CALVI 04 95 65 44 77



04 > POLICES NATIONALES DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Commissariat de Digne-les-Bains	2 rue des Monges - 04000 DIGNE-LES-BAINS	04 92 30 86 60
Commissariat de Manosque	10 allée de Provence - 04100 MANOSQUE	04 92 70 17 00

05 > POLICES NATIONALES DES HAUTES-ALPES

Commissariat de Gap	Place Alsace Lorraine - 05000 GAP	04 92 52 50 99
Commissariat de Briançon	19 avenue de la République - 05100 BRIANÇON	04 92 25 54 54

06 > POLICES NATIONALES DES ALPES-MARITIMES

Commissariat de Nice - Ariane	Avenue Émile Ripert - 06000 NICE	04 92 17 26 40
Commissariat de Nice - Centre ville	1 avenue du Maréchal Foch - 06000 NICE	04 92 17 22 22
Commissariat de Nice - Saint-Augustin	Traverse de la Digue des Français - 06000 NICE	04 97 25 98 00
Commissariat du Cannet	66 boulevard Sadi Carnot - 06110 LE CANNET	04 93 45 44 10
Commissariat de Grasse	1 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny - 06130 GRASSE	04 93 40 91 91
Commissariat de Roquebrune-Cap-Martin	Avenue du Danemark - 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	04 92 15 55 40
Commissariat de Vallauris	1 avenue Jean Moulin - 06220 VALLAURIS	04 92 95 35 10
Commissariat de Villefranche-sur-Mer	9 avenue du Général Gallieni - 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER	04 93 76 30 80
Commissariat de Beausoleil	25 boulevard de la République - 06240 BEAUSOLEIL	04 92 09 44 30
Commissariat de Cannes	1 avenue de Grasse - 06400 CANNES	04 93 06 22 22
Commissariat de Cannes-la-Bocca	1 avenue Michel Jourdan - 06400 CANNES	04 92 19 25 85
Commissariat de Menton	9 rue Partouneaux - 06500 MENTON	04 93 28 66 00
Commissariat d'Antibes	5 rue des Frères Olivier - 06600 ANTIBES	04 92 90 78 00
Commissariat de Saint-Laurent-du-Var	475 bd Georges Pompidou - 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR	04 97 12 17 80
Commissariat de Cagnes-sur-Mer	20 bis chemin des Grands Plans - 06800 CAGNES-SUR-MER	04 92 13 56 10

13 > POLICES NATIONALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Commissariat de Marseille 1er arr.	66 La Canebière - 13001 MARSEILLE	04 88 77 59 92
Commissariat de Marseille 2ème arr.	40 avenue Robert Schuman - 13002 MARSEILLE	04 84 52 49 23
Commissariat de Marseille 3ème arr.	143 rue Félix Pyat - 13003 MARSEILLE	04 84 35 36 20
Commissariat de Marseille 4ème / 5ème arr.	13 boulevard d'Arras - 13004 MARSEILLE	04 84 35 32 00

13 > POLICES NATIONALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Commissariat de Marseille 6ème arr.	98 rue de Rome - 13006 MARSEILLE	04 88 77 59 92
Commissariat de Marseille 7ème arr.	110 avenue de la Corse - 13007 MARSEILLE	04 84 35 34 00
Commissariat de Marseille 8ème arr.	38 boulevard Baptiste Bonnet - 13008 MARSEILLE	04 84 35 34 50
Commissariat de Marseille 9ème arr.	38 boulevard Baptiste Bonnet - 13008 MARSEILLE	04 84 35 34 50
Commissariat de Marseille 10ème arr.	87 boulevard Mireille Lauze - 13010 MARSEILLE	04 84 35 33 00
Commissariat de Marseille 11ème arr.	187 boulevard de Saint-Marcel - 13011 MARSEILLE	04 84 35 35 10
Commissariat de Marseille 12ème arr.	50 rue Charles Kaddouz - 13012 MARSEILLE	04 84 35 35 40
Commissariat de Marseille 13ème arr.	9 avenue Abbé Jean Baptiste Fouque - 13013 MARSEILLE	04 84 35 36 70
Commissariat de Marseille 14ème arr.	Centre Urbain Le Merlan - 31 av. Raimu - 13014 MARSEILLE	04 84 35 37 00
Commissariat de Marseille 15ème arr.	La Delorme - 2 rue Odette Jasse - 13015 MARSEILLE	04 96 16 94 45
Commissariat de Marseille 16ème arr.	Villa Minerve - 26 bd Roger Chieusse - 13016 MARSEILLE	04 84 35 37 40
Commissariat d'Aix-en-Provence	10 avenue de l'Europe - 13090 AIX-EN-PROVENCE	04 42 93 97 00
Commissariat de Vitrolles	Rue Antoine Biancardini - 13127 VITROLLES	04 42 10 88 20
Commissariat de Miramas	16 avenue Marius Chalve - 13140 MIRAMAS	04 90 58 78 30
Commissariat de Tarascon	3 boulevard du Viaduc - 13150 TARASCON	04 90 91 52 90
Commissariat des Pennes-Mirabeau	77 av. François Mitterrand - 13170 LES PENNES-MIRABEAU	04 84 35 39 20
Commissariat d'Allauch	Le Logis Neuf - 112 av. Salvador Allende - 13190 ALLAUCH	04 84 35 35 80
Commissariat d'Arles	1 boulevard des Lices - 13200 ARLES	04 90 18 45 00
Commissariat de Septème-les-Vallons	Place Pierre-Didier Trameni - 13240 SEPTÈMES-LES-VALLONS	04 96 14 00 06
Commissariat de Salon-de-Provence	Avenue du Pays Catalan - 13300 SALON-DE-PROVENCE	04 90 17 04 00
Commissariat de Plan-de-Cuques	2 avenue Georges Pompidou - 13380 PLAN-DE-CUQUES	04 84 35 35 80
Commissariat d'Aubagne	9 avenue Jeanne d'Arc - 13400 AUBAGNE	04 88 22 71 00
Commissariat de Martigues	Avenue du Commandant l'Herminier - 13500 MARTIGUES	04 88 10 13 10
Commissariat de La Ciotat	59 avenue Victor Giraud - 13600 LA CIOTAT	04 88 22 71 60
Commissariat de Marignane	Avenue du 8 Mai 1945 - 13700 MARIGNANE	04 42 31 90 00
Commissariat d'Istres	Rue Yvan Llopis - 13800 ISTRES	04 96 14 00 06

83 > POLICES NATIONALES DU VAR

Commissariat de Toulon	1 rue du Commissaire Morandin - 83000 TOULON	04 98 03 53 00
Commissariat de Sanary-sur-Mer	9 rue Gaillard - 83110 SANARY-SUR-MER	04 94 88 53 30
Commissariat de La Garde	189 avenue Jacques Duclos - 83130 LA GARDE	04 94 75 88 88
Commissariat de Draguignan	22 rue Olivier Descamps - 83300 DRAGUIGNAN	04 94 39 44 00
Commissariat d'Hyères	Chemin de la Demi Lune - 83400 HYÈRES	04 94 00 73 30
Commissariat de La Seyne-sur-Mer	Av. du Maréchal Juin - Chemin Santéri - 83500 LA SEYNE-SUR-MER	04 98 00 84 00
Commissariat de Fréjus	Rue de Triberg - 83600 FRÉJUS	04 94 51 90 00

84 > POLICES NATIONALES DU VAUCLUSE

Commissariat d'Avignon	14 boulevard Saint Roch - 84000 AVIGNON	04 32 40 55 55
Commissariat d'Avignon - Montfavet	Square des Cigales - 84000 AVIGNON	04 90 31 45 25
Commissariat d'Orange	445 avenue Charles de Gaulle - 84100 ORANGE	04 90 11 33 30
Commissariat de Monteux	Place de l'Hôtel de Ville - 84170 MONTEUX	04 90 61 15 70
Commissariat de Carpentras	104 boulevard Albin Durand - 84200 CARPENTRAS	04 90 67 62 00
Commissariat de Cavaillon	33 place du Clos - 84300 CAVAILLON	04 90 78 58 00

20 > POLICES NATIONALES DE CORSE

Commissariat d'Ajaccio	5 rue du Général Fiorella - 20000 AJACCIO	04 95 11 17 11
Commissariat de Bastia	10 bis rue Luce de Casabianca - 20200 BASTIA	04 95 55 22 22

04 > GENDARMERIES DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Brigade de Digne-les-Bains	Caserne Mdc Béal - 2 avenue Georges Pompidou - 04000 DIGNE-LES-BAINS	04 92 30 11 00
Brigade de La-Javie	Route de Digne - 04000 LA JAVIE	04 92 34 90 74
Brigade de Manosque	594 avenue Frédéric Mistral - 04100 MANOSQUE	04 92 72 00 48
Brigade de Castellane	RD 955 - Lieu-dit La Cébière - 04120 CASTELLANE	04 92 83 60 08
Brigade de Seyne	Quartier Saint-Pierre - 04140 SEYNE	04 92 35 00 08
Brigade de Banon	24 allée Arnaud Beltrame - 04150 BANON	04 92 73 20 01
Brigade de Saint-André-les-Alpes	Quartier Les Cougnas - Route de Nice - 04170 SAINT-ANDRÉ-LES-ALPES	04 92 89 00 06
Brigade des Mées	Avenue Robespierre - 04190 LES MÉES	04 92 34 03 54
Brigade de Saint-Vincent-sur-Jabron	Quartier Bouissaye - 04200 SAINT-VINCENT-SUR-JABRON	04 92 62 05 27
Brigade de Sisteron	100 avenue Jean Moulin - 04200 SISTERON	04 92 61 00 33
Brigade de Valensole	6 boulevard des Lavandes - 04210 VALENSOLE	04 92 74 80 03
Brigade de Saint-Étienne-les-Orgues	Route de Lure - 04230 SAINT-ÉTIENNE-LES-ORGUES	04 92 73 00 08
Brigade d'Annot	119 route de la Colle Basse - 04240 ANNOT	04 92 83 20 05
Brigade de La-Motte-du-Caire	393 rue du Pré Long - 04250 LA MOTTE-DU-CAIRE	04 92 68 32 60
Brigade de Turriers	204 avenue du Maréchal Leclerc - 04250 TURRIERS	04 92 55 11 01
Brigade de Mézel	Avenue du Capitaine Pierre Rose - 04270 MÉZEL	04 92 35 52 01
Brigade de Céreste	Cours Aristide Briand - 04280 CÉRESTE	04 92 79 00 01
Brigade de Forcalquier	1 impasse de la Gendarmerie - 04300 FORCALQUIER	04 92 75 00 19
PMo de Peyruis	Quartier du Mardaric - Autoroute A51 - 04310 PEYRUIS	04 92 68 68 69
Brigade d'Entrevaux	556 avenue de Vauban - 04320 ENTREVAUX	04 93 05 40 01
Brigade de Barrême	Lieu-dit Les Condamines - 04330 BARRÊME	04 92 34 20 02
Brigade du Lauzet-Ubaye	Route de Barcelonnette - 04340 LE LAUZET-UBAYE	04 92 85 51 03
Brigade de Moustiers-Sainte-Marie	Quartier Saint-Michel - 04360 MOUSTIERS-SAINTE-MARIE	04 92 74 66 03
Brigade de Colmars	Quartier de l'Adroit route d'Allos - 04370 COLMARS	04 92 83 40 20
Brigade de Barcelonnette	Quartier Le Hazelas - 4 allée des Lilas - 04400 BARCELONNETTE	04 92 81 00 31
Brigade de Riez	Lieu-dit La Rouguière - 04500 RIEZ	04 92 77 85 16
Brigade de Château-Arnoux-Saint-Auban	Impasse de la Reine Jeanne - 04600 CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	04 92 64 00 02
Brigade d'Oraison	1 traverse Louis Ravel - 04700 ORAISON	04 92 78 60 09
Brigade de Gréoux-les-Bains	17 avenue des Marronniers - 04800 GRÉOUX-LES-BAINS	04 92 78 00 06

05 > GENDARMERIES DES HAUTES-ALPES

BMo de Gap	Quartier Moncey - 1 rue des Fusillés - 05000 GAP	04 92 40 65 00
Brigade de Briançon	Caserne Chandelier Granados - 12 rue Pasteur - 05100 BRIANÇON	04 92 21 10 42
Brigade de La-Saulce	287 avenue Napoléon - 05110 LA SAULCE	04 92 54 20 05
Brigade de l'Argentière-la-Bessée	6 boucle des Asphodèles - 05120 L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE	04 92 23 10 20
Brigade d'Aspres-sur-Buëch	64 rue du Serre Gras - 05140 ASPRES-SUR-BUËCH	04 92 58 60 19
Brigade de Savines-le-Lac	Rue des Eaux Douces - 05160 SAVINES-LE-LAC	04 92 44 20 04
Brigade d'Espinasses	Les Hôtels - 05190 ESPINASSES	04 92 54 40 11
Brigade d'Embrun	Caserne de Surian - 1 rue du Colonel Bonnet - 05200 EMBRUN	04 92 43 16 02
Brigade de Chorges	44 rue du Champ de Foire - 05230 CHORGES	04 92 50 60 01
Brigade de La-Bâtie-Neuve	300 avenue François Mitterrand - 05230 LA BÂTIE-NEUVE	04 92 50 31 11
Brigade de Dévoluy	5 route de Saint-Martin - St Étienne en Dévoluy - 05250 DÉVOLUY	04 92 58 82 08
Brigade de Pont-du-Fossé	Quartier Le Diamant - Le Pont du Fossé - 05260 ST-JEAN-SAINT-NICOLAS	04 92 55 91 94
Brigade de Laragne-Montéglin	Lotissement Les Chênes - Av. de Grenoble - 05300 LARAGNE-MONTÉGLIN	04 92 65 00 15
Brigade de La-Grave	49 route des Grands Cols - 05320 LA GRAVE	04 76 79 91 02
Brigade de Saint-Chaffrey	499 rue des Potasses - 05330 SAINT-CHAFFREY	04 92 24 00 56
Brigade de Château-Ville-Vieille	691 route du Queyras - 05350 CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE	04 92 46 70 62
Brigade de Veynes	57 rue du Docteur Caral - 05400 VEYNES	04 92 57 23 30
Brigade de Saint-Bonnet-en-Champsaur	Rue Costebelle - 05500 SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	04 92 50 52 50
Brigade de Guillestre	774 route du Queyras - 05600 GUILLESTRE	04 92 45 00 08

05 > GENDARMERIES DES HAUTES-ALPES

Brigade de Serres	Route de Méreuil - 05700 SERRES	04 92 67 00 04
Brigade de Saint-Firmin	94 traverse de La Sagnette - 05800 SAINT-FIRMIN	04 92 55 20 05

06 > GENDARMERIES DES ALPES-MARITIMES

Peloton d'autoroute de Nice	Péage de Nice St-Isidore - 420 route de Grenoble - 06000 NICE	04 93 18 45 90
BMo de Grasse	Caserne Kellermann - 4 avenue Sidi-Brahim - 06130 GRASSE	04 93 70 39 94
Brigade de Vence	669 avenue Émile Hugues - 06140 VENCE	04 93 58 03 20
BMo de Nice	Caserne Ausseur - 168 avenue Sainte-Marguerite - 06200 NICE	04 93 18 42 32
Brigade de Mandelieu-la-Napoule	675 boulevard des Ecurieuls - 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE	04 93 49 27 97
PMo de Mandelieu-la-Napoule	A8 - Entrée 41 - 754 av. de Saint-Exupéry - 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE	04 92 19 42 20
Brigade de Mougins	601 chemin de Campana - 06250 MOUGINS	04 93 75 50 00
Brigade de Puget-Théniers	Caserne Remond - 198 rte du Col Saint-Raphaël - 06260 PUGET-THÉNIERS	04 93 05 00 06
Brigade de Villeneuve-Loubet	167 allée du Professeur René Cassin - 06270 VILLENEUVE-LOUBET	04 93 20 62 04
Brigade de Beaulieu-sur-Mer	3 rue Marius Maiffret - 06310 BEAULIEU-SUR-MER	04 93 01 35 40
Brigade de Cap-d'Ail	60 avenue du 3 Septembre 1945 - 06320 CAP-D'AIL	04 93 78 76 80
Brigade de La Turbie	31 chemin du Moulin - 06320 LA TURBIE	04 93 41 09 51
Brigade de Roquefort-les-Pins	Route Départementale 2085 - 06330 ROQUEFORT-LES-PINS	04 93 77 54 55
Brigade de La Trinité	17 boulevard du Général de Gaulle - 06340 LA TRINITÉ	04 93 54 95 44
Brigade d'Èze	395 avenue du Maréchal Leclerc - 06360 ÈZE	04 93 41 03 68
Brigade de Mouans-Sartoux	216 avenue de Cannes - 06370 MOUANS-SARTOUX	04 93 75 27 46
Brigade de Sospel	Caserne Mireur - 15 boulevard de Verdun - 06380 SOSPEL	04 93 04 02 67
Brigade de Contes	Caserne Brière - 9 rue Christian Mangiapan - 06390 CONTES	04 93 79 00 07
Brigade de Saint-Sauveur-sur-Tinée	10 boulevard Saint-Blaise - 06420 SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE	04 93 02 00 07
Brigade de Tende	81 avenue Georges Bidault - 06430 TENDE	04 93 04 62 07
Brigade de l'Escarène	2 chemin du Castel - 06440 L'ESCARÈNE	04 93 79 50 07
Brigade de Lantosque	Les Casernes - 06450 LANTOSQUE	04 93 03 00 01
Brigade de Saint-Martin-Vésubie	8 rue Kellermann - 06450 SAINT-MARTIN-VÉSUBIE	04 93 03 20 10
Brigade de Saint-Vallier-de-Thiery	Quartier Les Arboins - 220 RD 6085 - 06460 SAINT-VALLIER-DE-THIERY	04 93 42 64 55
Brigade de Guillaumes	18 avenue Alexandre Durandy - 06470 GUILLAUMES	04 93 05 50 04
Brigade de Péone	33 avenue de Valberg - 06470 PÉONE	04 93 02 53 40
Brigade de Menton	1 montée du Lutétia - 06500 MENTON	04 93 35 72 35
Brigade de Carros	7 boulevard de la Colle-Belle - 06510 CARROS	04 93 08 71 32
Brigade de Peymeinade	1 chemin de la Montagne - 06530 PEYMEINADE	04 93 66 60 60
Brigade de Breil-sur-Roya	53 rue du Commandant Hardy - 06540 BREIL-SUR-ROYA	04 93 04 40 24
Brigade de Valbonne	Impasse du Général Delfosse - Sophia-Antipolis - 06560 VALBONNE	04 93 65 22 40
Brigade de Pégomas	70 chemin de l'Écluse - 06580 PÉGOMAS	04 97 01 16 90
Brigade de Théoule-sur-Mer	2 bis avenue Léon Montier - 06590 THÉOULE-SUR-MER	04 92 97 55 10
BMo d'Antibes	Caserne Gazan - 2 rue Général Vandenberg - 06600 ANTIBES	04 92 90 72 37
Brigade du Bar-sur-Loup	68 allée du Docteur Maffet - 06620 LE BAR-SUR-LOUP	04 93 42 40 06
Brigade de Saint-Étienne-de-Tinée	78 rue Droite - 06660 SAINT-ÉTIENNE-DE-TINÉE	04 93 02 40 03
Brigade de Levens	17 chemin René Pouchol - 06670 LEVENS	04 93 79 70 10
Brigade de Saint-Martin-du-Var	1 rue des Noyers - 06670 SAINT-MARTIN-DU-VAR	04 93 08 91 20
Brigade de Saint-André-de-la-Roche	17 chemin du Souvenir Français - 06730 SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE	04 93 54 02 02
Brigade de Séranon	Quar. Bastide de Broudet - 100 rue de la Gendarmerie - 06750 SÉRANON	04 93 60 30 01
Brigade de Roquestéron	2 chemin des Écoles - 06910 ROQUESTÉRON	04 93 05 91 43

13 > GENDARMERIES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Brigade de Marseille	Caserne Donadieu - 171 avenue de Toulon - 13010 MARSEILLE	04 91 16 39 30
Centre de recrutement de Marseille	Caserne Hetzel - 162 avenue de la Timone - 13010 MARSEILLE	04 91 85 73 20

13 > GENDARMERIES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

BMo d'Aix-en-Provence	4 boulevard du Château-Double - 13090 AIX-EN-PROVENCE	04 42 20 91 16
Brigade d'Aix-en-Provence	Quart. des Trois-Sautets - 28 av. Henri Malacrida - 13100 AIX-EN-PROVENCE	04 42 26 31 96
Brigade de Gardanne	Avenue Maurel Agricol - 13120 GARDANNE	04 42 58 30 10
Brigade de Berre-l'Étang	380 avenue Joliot Curie - 13130 BERRE-L'ÉTANG	04 42 85 40 13
Brigade de Châteaurenard	2 chemin de l'Oratoire - 13160 CHÂTEAURENARD	04 90 94 38 58
Brigade d'Arles	1 boulevard des Lices - 13200 ARLES	04 90 52 50 60
Brigade d'Arles-Salin-de-Giraud	1 rue Des Ayguadiers - Salin de Giraud - 13200 ARLES	04 42 86 82 11
Brigade de Saint-Rémy-de-Provence	Avenue du Maréchal Koenig - 13210 SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE	04 90 92 00 47
Brigade de Port-Saint-Louis-du-Rhône	35 avenue de la République - 13230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE	04 42 86 50 21
BMo de Saint-Chamas	279 avenue Maurice Berle - 13250 SAINT-CHAMAS	04 90 58 03 29
Brigade de Cassis	29 rue de la Ciotat - 13260 CASSIS	04 42 01 90 22
BMo de Salon-de-Provence	318 avenue Georges Guynemer - 13300 SALON-DE-PROVENCE	04 90 53 72 65
Peloton d'autoroute de Salon-de-Provence	940 avenue du 18 Juin 1940 - 13300 SALON-DE-PROVENCE	04 90 42 78 78
Brigade de Saint-Martin-de-Crau	2 rue de la Laure - 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU	04 90 47 25 11
Brigade de Bouc-Bel-Air	Rés. Traverse-de-l'Oasis - 151 avenue du 8 Mai 1945 - 13320 BOUC-BEL-AIR	04 42 22 16 85
Brigade de Rognac	32 avenue de Verdun - 13340 ROGNAC	04 42 87 00 10
Brigade de Roquevaire	64 avenue Elsa Triolet - 13360 ROQUEVAIRE	04 42 04 20 20
Brigade de Mallemort	252 rue Pierre Corneille - La Confrérie Sud - 13370 MALLEMORT	04 90 57 40 14
Brigade d'Aubagne	Caserne Alexandre - 71 avenue du 19 Mars 1962 - 13400 AUBAGNE	04 42 82 90 17
PMo d'Aubagne	Lieu-dit Les Jonquiers - 13400 AUBAGNE	04 42 70 24 25
Brigade de Lambesc	Quartier Bertoire - 6 avenue Clément Fauchier - 13410 LAMBESC	04 42 57 09 51
Brigade d'Eyguières	Avenue René Cassin - 13430 EYGUIÈRES	04 90 57 90 01
Brigade de Saintes-Maries-de-la-Mer	3 avenue d'Arles - 13460 SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	04 90 97 80 04
Brigade de Carnoux-en-Provence	1A avenue de Lattre de Tassigny - 13470 CARNOUX-EN-PROVENCE	04 42 73 73 92
Brigade d'Éguilles	15 boulevard Léonce Artaud - 13510 ÉGUILLES	04 42 92 53 55
Brigade des Baux-de-Provence	Route de Saint-Rémy - 13520 LES BAUX-DE-PROVENCE	04 90 54 34 91
Brigade de Trets	52 avenue mirabeau - 13530 TRETIS	04 42 29 20 09
Brigade de Carry-le-Rouet	Quartier des Loges - 103 avenue Pierre Sémard - 13620 CARRY-LE-ROUET	04 42 45 00 04
Brigade de La-Roque-d'Anthéron	18 avenue des Alpilles - 13640 LA ROQUE-D'ANTHÉRON	04 42 50 47 17
PMo de Meyrargues	Chemin des Iscles-de-Garavone - 13650 MEYRARGUES	04 42 57 57 00
Brigade d'Orgon	6 chemin du Stade - 13660 ORGON	04 90 73 00 06
Brigade de Lançon-Provence	541 chemin des Pinèdes - 13680 LANÇON-PROVENCE	04 90 42 92 22
Brigade de Graveson	12 avenue Général de Gaulle - 13690 GRAVESON	04 32 61 96 40
Brigade de Venelles	13 rue de la Bergerie - 13770 VENELLES	04 42 54 25 70
Brigade de Rousset	374 avenue de Larciano - 13790 ROUSSET	04 42 29 00 03
Brigade de Gréasque	2 montée des Brigoulets - 13850 GRÉASQUE	04 42 58 80 02
Brigade de Peyrolles-en-Provence	Chemin de Soutteviens - 13860 PEYROLLES-EN-PROVENCE	04 42 57 80 09
Brigade de Velaux	1 avenue Antoinette de Beaucaire - 13880 VELAUX	04 42 34 70 80

83 > GENDARMERIES DU VAR

Brigade de Sainte-Maxime	Caserne Conforti - Rue du Gendarme Conforti - 83120 SAINTE-MAXIME	04 94 96 00 35
Brigade de La Roquebrussanne	691 route de Garéoult - 83136 LA ROQUEBRUSSANNE	04 98 05 22 70
Brigade de La Valette-du-Var	307 avenue Éole - 83160 LA VALETTE-DU-VAR	04 94 46 84 62
Brigade de Brignoles	185 avenue Jean Moulin - 83170 BRIGNOLES	04 94 69 03 90
Brigade de La Farlède	200 Route Nationale 97 - 83210 LA FARLÈDE	04 94 28 90 16
Brigade de Bormes-les-Mimosas	207 avenue André Del Monte - 83230 BORMES-LES-MIMOSAS	04 94 71 11 92
Brigade de La Londe-les-Maures	57 rue Bonaparte - 83250 LA LONDE-LES-MAURES	04 94 66 80 13
Brigade de Saint-Cyr-sur-Mer	41 chemin des Pradeaux - 83270 SAINT-CYR-SUR-MER	04 94 26 26 52
Brigade de Draguignan	Caserne Massabiau - 183 avenue Alphonse Daudet - 83300 DRAGUIGNAN	04 98 10 22 30
Brigade de Grimaud	327 chemin de la Boal - 83310 GRIMAUD	04 98 12 68 80

83 > GENDARMERIES DU VAR

Brigade du Beausset	Les Goubelets - Boulevard du 11 Novembre 1918 - 83330 LE BEAUSSET	04 94 98 70 05
Brigade du Luc	Quartier Les Retraches - Route de Toulon - 83340 LE LUC	04 94 50 05 00
PMo du Cannet-des-Maures	Gare de péage - 83340 LE CANNET-DES-MAURES	04 98 10 71 50
Brigade de Pierrefeu-du-Var	Impasse Frédéric Mistral - 83390 PIERREFEU-DU-VAR	04 94 28 60 27
Brigade d'Hyères	120 route de Toulon - 83400 HYÈRES	04 94 12 15 70
Brigade de La Croix-Valmer	Chemin du Brost - 83420 LA CROIX-VALMER	04 98 11 84 50
Brigade de Fayence	2971 route de Fréjus - 83440 FAYENCE	04 94 39 16 40
Brigade des Arcs	Quartier Bourgogne - Route Nationale 555 - 83460 LES ARCS	04 94 47 58 01
Brigade de St-Maximin-la-Ste-Baume	405 route de Nice - 83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	04 94 78 00 12
PMo de St-Maximin-la-Ste-Baume	Sortie 34 St-Maximin - Quart. Bonneval - 83470 ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME	04 98 05 16 90
BMo de Puget-sur-Argens	143 boulevard de Lorraine - 83480 PUGET-SUR-ARGENS	04 98 11 81 95
Brigade du Muy	46 ancienne route de Sainte-Maxime - 83490 LE MUY	04 98 11 83 60
Brigade de Lorgues	10 avenue de Toulon - 83510 LORGUES	04 94 73 70 11
Brigade de Rians	Quartier Les Cypières - 10 chemin Saint-Marc - 83560 RIANES	04 94 80 30 34
Brigade de Carcès	Route de Cotignac - 83570 CARCÈS	04 94 04 50 07
BMo de Gassin-Saint-Tropez	2498 Route Départementale 98A - 83580 GASSIN	04 94 56 70 93
Brigade de Gonfaron	Route de Repenti - 83590 GONFARON	04 98 05 24 15
Brigade de Fréjus	Les Sables - 215 rue de Triberg - 83600 FRÉJUS	04 94 51 40 54
Brigade de Collobrières	Les Restanques - 4 rue Sieyès - 83610 COLLOBRIÈRES	04 94 48 07 06
Brigade d'Aups	530 route de Salernes - 83630 AUPS	04 98 10 21 95
Brigade de Saint-Zacharie	Quartier Plan - Chemin Gaumin - 83640 SAINT-ZACHARIE	04 42 72 90 19
Brigade de Barjols	1 avenue Eugène Payan - 83670 BARJOLS	04 94 77 01 18
Brigade de Salernes	Quartier La Manserve - Route Nationale 560 - 83690 SALERNES	04 94 70 60 17
Brigade de Bargemon	15 impasse de la Transhumance - 83830 BARGEMON	04 94 39 16 50
Brigade de Comps-sur-Artuby	Avenue Chamay - 83840 COMPS-SUR-ARTUBY	04 98 10 69 05
Brigade de Saint-Tropez	Place de la Garonne - 83990 SAINT-TROPEZ	04 94 97 26 25

84 > GENDARMERIES DU VAUCLUSE

Brigade d'Orange	154 avenue du Maréchal Foch - 84100 ORANGE	04 90 51 84 84
BMo d'Orange	Quartier Lieutenant Moyne - 554 av. Charles de Gaulle - 84100 ORANGE	04 90 34 96 25
Peloton d'autoroute d'Orange	Chemin de la Sauvageonne - 84100 ORANGE	04 32 80 39 80
Brigade de Vaison-la-Romaine	165 chemin des Abeilles - 84110 VAISON-LA-ROMAINE	04 90 36 04 17
Brigade de Pertuis	188 cours de la République - 84120 PERTUIS	04 90 77 98 00
Brigade du Pontet	187 route de Carpentras - 84130 LE PONTET	04 90 31 00 17
BMo d'Avignon	1010 chemin de la Verdière - Montfavet - 84140 AVIGNON	04 90 32 44 75
Brigade de Cadenet	329 route de Lourmarin - 84160 CADENET	04 90 68 00 17
Brigade de Beaumes-de-Venise	69 place du Marché - 84190 BEAUMES-DE-VENISE	04 90 62 94 08
Brigade de Pernes-les-Fontaines	Quartier de l'Audifrette - 84210 PERNES-LES-FONTAINES	04 90 66 44 44
Brigade de Gordes	Place René Cassin - 84220 GORDES	04 90 72 01 01
BMo de Beaumettes	265 rue des Micocouliers - 84220 BEAUMETTES	04 90 72 21 01
Brigade de Châteauneuf-du-Pape	Les Mascaronnes - 8 chemin Boursan - 84230 CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	04 32 40 48 75
Brigade de Sainte-Cécile-les-Vignes	Avenue Jean Jaurès - 84290 SAINTE-CÉCILE-LES-VIGNES	04 90 30 70 33
Brigade d'Entraigues-sur-la-Sorgue	376 avenue de Fossombrone - 84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE	04 90 83 17 13
Brigade de Malaucène	Route de Vaison-la-Romaine - 84340 MALAUCÈNE	04 90 65 20 09
Brigade de Sault	Route des Cartouses - 84390 SAULT	04 90 64 00 04
Brigade d'Apt	226 avenue Eugène Baudouin - 84400 APT	04 90 74 00 17
Brigade de Robion	120 avenue André Dumoulin - 84440 ROBION	04 90 78 01 30
Brigade de Saint-Saturnin-lès-Avignon	90 avenue du Mistral - 84450 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON	04 90 22 52 66
Brigade de Bonnieux	Avenue des Tilleuls - 84480 BONNIEUX	04 90 75 80 07
Brigade de Bollène	1280 avenue Théodore Aubanel - 84500 BOLLÈNE	04 90 30 10 28

84 > GENDARMERIES DU VAUCLUSE

Brigade de Mormoiron	22 chemin des Cagarelles - 84570 MORMOIRON	04 90 61 80 03
Brigade de Valréas	60 rue Marie Vierge - 84600 VALRÉAS	04 90 35 00 52
Brigade de Sorgues	838 route de l'Oiselay - 84700 SORGUES	04 90 39 20 31
Brigade de l'Isle-sur-la-Sorgue	150 route de Cavaillon - 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	04 90 38 00 17

20 > GENDARMERIES DE CORSE

BMo d'Ajaccio	Caserne Aspretto - Route de la Ban - 20000 AJACCIO	04 20 04 06 60
Brigade de Sartène	Quartier Archinard - 20100 SARTÈNE	04 95 77 01 17
Brigade de Propriano	17 rue Charles Tomasini - 20110 PROPRIANO	04 95 76 00 17
Brigade de Sainte-Lucie-de-Tallano	Quartier Arrage - 20112 SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO	04 95 78 80 17
BMo de Figari	Quartier Caravone - 20114 FIGARI	04 95 71 00 17
Brigade de Piana	Rue Danielle Casanova - 20115 PIANA	04 95 27 80 17
Brigade de Cauro	Piscia - 20117 CAURO	04 95 28 40 17
Brigade de Pila-Canale	Fontana-Chaleïa - 20123 PILA-CANALE	04 95 24 20 17
Brigade de Sainte-Lucie-de-Porto	Rue du Stade - Ste Lucie de Porto Vecchio - 20124 ZONZA	04 95 71 47 17
Brigade de Cargèse	Route Paomia - 20130 CARGÈSE	04 95 26 45 17
Brigade de Zicavo	Quartier Piazza - 20132 ZICAVO	04 95 24 45 17
Brigade de Bocognano	Quartier Alzore - 20136 BOCOGNANO	04 95 27 40 17
Brigade de Porto-Vecchio	Caserne Graziani - Rue du Général Colona-d'Istria - 20137 PORTO-VECCHIO	04 95 70 00 17
Brigade de Petreto-Bicchisano	Quartier Ruscello - 20140 PETRETO-BICCHISANO	04 95 24 30 17
Brigade de Sari-Solenzara	90 Strada di u Vasco - 20145 SARI-SOLENZARA	04 95 57 40 17
Brigade de Vico	Col de Saint-Antoine - 20160 VICO	04 95 26 60 17
Brigade de Pietrosella	Lieu-dit Ruppione - 20166 PIETROSELLA	04 95 25 42 17
Brigade de Peri	Facciata-Rossa - 20167 PERI	04 95 25 60 17
Brigade de Bonifacio	Route de Sant'Amanza - Rue Paul Nicolai - 20169 BONIFACIO	04 95 73 00 17
Brigade de Penta-di-Casinca	Allée E Fureste - Folelli - 20213 PENTA-DI-CASINCA	04 95 36 90 17
Brigade de Calenzana	20214 CALENZANA	04 95 62 70 17
Brigade de Saint-Florent	343 route du Pont de Fer - 20217 SAINT-FLORENT	04 95 37 00 17
Brigade de Morosaglia-Ponte-Leccia	Route de la Gare - Ponte Leccia - 20218 MOROSAGLIA	04 95 47 61 17
BMo de Moltifao	Quartier Truccia - 20218 MOLTIFAO	04 95 47 83 68
Brigade de l'Île-Rousse	Rue Sergent André Amadei - 20220 L'ÎLE-ROUSSE	04 95 60 00 17
Brigade de Cervione	Lieu-dit Alzetu - 20221 CERVIONE	04 95 38 13 93
Brigade de Brando	Place de la Mairie - Erbalunga - 20222 BRANDO	04 95 33 20 17
Brigade de Calacuccia	Route de Bonamacce - 20224 CALACUCCIA	04 95 48 00 17
Brigade de Luri	Hameau de Piazza - 20228 LURI	04 95 35 04 53
Brigade de Piedicroce	Chiusone - 20229 PIEDICROCE	04 95 35 85 44
Brigade de Venaco	Saint-Michel - Route de Lugo - 20231 VENACO	04 95 47 00 17
Brigade de Ghisonaccia	705 route de Ghisoni - 20240 GHISONACCIA	04 95 56 00 17
Brigade de Ventiseri	Travo - 20240 VENTISERI	04 95 57 80 17
Brigade de Vezzani	Lieu-dit Le Village - 20242 VEZZANI	04 95 44 01 17
Brigade de Corte	Caserne Porette - 20250 CORTE	04 95 46 04 81
Brigade de Piedicorte-di-Gaggio	Le Village - 20251 PIEDICORTE-DI-GAGGIO	04 95 48 81 45
Brigade de Calvi	Route de Porto - 20260 CALVI	04 95 65 00 17
Brigade d'Aléria	81 voie Even Guillot - 20270 ALÉRIA	04 95 57 00 17
Brigade de Borgo	485 rue des Mûriers - 20290 BORGIO	04 95 36 02 17
BMo de Borgo	Camp Colonna d'Istria - Route du Champ d'Aviation - 20290 BORGIO	04 20 00 78 01

05 > DOUANES DES HAUTES-ALPES

Bureau de douane de Gap	Cité Desmichels - 05000 GAP	09 70 27 92 03
-------------------------	-----------------------------	----------------

06 > DOUANES DES ALPES-MARITIMES

Bureau de douane de Nice Port	37 avenue Thiers - 06000 NICE	09 70 27 87 67
Direction régionale de Nice	37 avenue Thiers - 06000 NICE	09 70 27 87 05
Bureau de douane de Nice Aéroport	Aéroport de Nice-Côte-d'Azur - Zone Cargo - 06200 NICE	09 70 27 87 99
Bureau de douane de Cannes	Jetée Albert Édouard - 06400 CANNES	09 70 27 88 45

13 > DOUANES DES BOUCHES-DU-RHONE

Direction régionale de Marseille	48 avenue Robert Schuman - 13002 MARSEILLE	09 70 27 83 09
Bureau de douane de Marseille Port	8 rue André Allar - 13015 MARSEILLE	09 70 27 85 56
Direction régionale d'Aix-en-Provence	6 boulevard du Château Double - 13090 AIX-EN-PROVENCE	09 70 27 91 09
Service de viticulture d'Aix-en-Provence	Les Milles - Anthélios F - 75 rue Marcellin Berthelot - 13100 AIX-EN-PROVENCE	09 70 27 92 77
Bureau de douane de Port-de-Bouc Énergies	17 quai de la Liberté - 13110 PORT-DE-BOUC	09 70 27 86 52
Bureau de douane de Fos Port-Saint-Louis	Centre tertiaire Graveloux - 13230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE	09 70 27 84 87
Bureau de douane de Marignane Aéroport	Aéroport de Marignane - 13700 MARIGNANE	09 70 27 86 13

83 > DOUANES DU VAR

Bureau de douane de Toulon La Seyne Port	Port marchand - 83000 TOULON	09 70 27 92 11
Service de viticulture de Draguignan	71 rue Paul Cézanne - 83300 DRAGUIGNAN	09 70 27 92 43

84 > DOUANES DU VAUCLUSE

Service de viticulture d'Avignon	ZI de la Courtine - 285 rue Gallias - 84000 AVIGNON	09 70 27 91 86
Bureau de douane d'Avignon	ZI de la Courtine - 285 rue Gallias - 84000 AVIGNON	09 70 27 91 68

20 > DOUANES DE CORSE

Direction régionale de Corse	3 parc Cuneo d'Ornano - 20100 AJACCIO	09 70 27 89 03
Bureau de douane d'Ajaccio Port	Boulevard Sampiero - 20100 AJACCIO	09 70 27 89 74
Service de viticulture d'Ajaccio	3 parc Cuneo d'Ornano - 20100 AJACCIO	09 70 27 89 76
Bureau de douane de Bastia Port	Port de commerce de Bastia - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO	09 70 27 89 31
Service de viticulture de Bastia	Port de commerce de Bastia - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO	09 70 27 89 33

GUIDE DÉPARTEMENTAL DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Nous remercions sincèrement les annonceurs, artisans, commerçants, PME et PMI, pour leur généreuse participation, qui permet notamment de pouvoir éditer et diffuser ce guide.

Les informations présentées au sein de ce guide ne sont données qu'à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme contractuelles.

Les données du Répertoire de la sécurité publique sont à jour au 15 décembre 2023 (abréviations utilisées : BMo > Brigade motorisée / PMo > Peloton motorisé).

Si, malgré tout le soin apporté à la réalisation de ce guide, vous pensez qu'il comporte une erreur, ou pour signaler un changement d'adresse / une création de service, n'hésitez pas à nous contacter.

RGB COM SAS - 1 avenue Docteur Roux - 06200 NICE • © 04 93 96 70 20 - eMail : contact@rgbcom.fr

PARTICULIERS, ENTREPRISES,
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES:
**VOUS ÊTES VICTIME D'ACTES
MALVEILLANTS SUR INTERNET?**

PIRATAGE



ARNAQUE



CHANTAGE



VIRUS



RENDEZ-VOUS SUR
WWW.CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
POUR ÊTRE ASSISTÉ
ET CONSEILLÉ



